



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 2 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Denis CHARBONNIER, M. Youness ZELMAT, Mme Katiana DAVEAU, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Stéphane ROUX, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE

Absent Excusé : Mme Josette GUERLAIS donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

M. BOUTARD : Le Conseil Municipal est ouvert.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient au préalable de ce Conseil, j'aimerais qu'on observe une minute de silence en hommage aux victimes de la Turquie et plus particulièrement de la famille amboisienne touchée par ce fléau dramatique. Je vous invite à observer une minute de silence en hommage à la communauté turque.

(L'assemblée observe une minute de silence.)

Monsieur LÉONARD accepte d'être secrétaire de séance ? Merci beaucoup.

Énonciation des pouvoirs pour les absents comme suit :

Mme Josette GUERLAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET ;

Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. BOUTARD jusqu'à son arrivée.

L'ordre du jour appelle-t-il des commentaires ? Je vous en prie, Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Nous avons une déclaration liminaire.

Mes chers collègues, ce soir, nous sommes réunis pour un énième Conseil Municipal qui promet de durer de longues heures. Suite au départ de 11 des colistiers de Thierry BOUTARD, l'opposition s'est retrouvée majoritaire face à l'équipe exécutive de Thierry BOUTARD, de plus en plus rétrécie. Elle a retiré les pouvoirs au Maire, car elle estimait que de trop nombreuses décisions étaient prises, en ne tenant pas compte de l'intérêt général des amboisiens.

Les conséquences ont été de remettre le Conseil Municipal au cœur des décisions, avec :

- un regard sur le recours à l'emprunt,
- 3 millions d'euros en jeu en 2022 sur les dépenses de fonctionnement,
- frais de représentation,
- droit d'ester en justice,
- communication,
- regard sur les autorisations de commandes et de dépenses courantes allant certes de quelques dizaines d'euros à quelques dizaines de milliers d'euros pour le fonctionnement des services, l'attribution des marchés aux entreprises ou le vote des avenants aux marchés.

L'opposition a également repensé le mode de fonctionnement du Conseil Municipal en réécrivant le règlement intérieur.

Les objectifs recherchés étant une plus grande transparence et la création d'une dynamique de diffusion large d'informations entre tous les conseillers qui, je le rappelle, avaient été trop souvent appelés à voter des dossiers vides.

L'opposition prenait enfin la mesure de son rôle. Mais c'est alors qu'une petite musique a commencé à se faire entendre dans les rues d'Amboise :

- inadmissible longueur des conseils,
- blocage du budget de fonctionnement,
- blocage des associations,
- blocage des écoles.
- l'opposition prendrait les élèves en otage en refusant telle ou telle décision. Une dérive de plus dans la communication de l'équipe du Maire.

Nous, opposition, réaffirmons aux parents d'élèves inquiets que nous n'avons jamais voté contre quoi que ce soit pour les écoles ou le quotidien de nos enfants, contrairement à ce qui a été annoncé lors de divers conseils d'école par l'équipe du Maire. Ces mensonges tenus auprès de parents d'élèves et des équipes éducatives sont intolérables et indignes. L'adjoint à l'éducation, par exemple, a annoncé qu'à cause de l'opposition, le tableau numérique d'Ambroise Paré ne serait pas réparé, car l'opposition aurait voté contre. Ceci est totalement faux et absurde, nous avons évidemment voté pour lors du Conseil Municipal du 2 février, délibération 22-127.

La véritable cause de ce retard est que la délibération a été inscrite à un Conseil Municipal bien tardivement après l'annonce de cette panne intervenue en novembre 2022. Nous aurions pu voter cette réparation dès le mois de décembre 2022, ou encore en janvier 2023 si un Conseil Municipal s'était tenu.

Alors, s'il y a un blocage au sein des écoles, il faut plutôt regarder du côté de la prise en compte par la Mairie des problèmes soulevés par les équipes éducatives et par les parents d'élèves. Les élus de l'opposition sont présents au conseil d'école, mais ne reçoivent souvent même pas le compte-rendu de ces fameuses instances. Voilà déjà une première raison des blocages : problèmes, encore et toujours, de diffusion d'informations.

Il est bien regrettable de devoir régler ainsi nos comptes. Tout le monde mérite mieux. Mieux que cette politique – je le répète – du mensonge, de l'autoritarisme et de la désinformation perpétuelle des amboisiens. Monsieur BOUCHEKIOUA et vous-même, Monsieur BOUTARD, assumez. Assumez d'être responsables de tant de désagréments des habitants. Cessez de mentir, ce n'est pas ainsi que l'on doit gouverner en 2023. Merci.

M. BOUTARD : Merci, Madame. Y a-t-il d'autres déclarations ? Monsieur RAVIER.

M. RAVIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes le 2 mars et nous attendons toujours de connaître les orientations budgétaires 2023 pour notre Ville. En 2022, nous avons eu ce débat sur les orientations budgétaires lors du Conseil Municipal du 3 mars et nous avons voté le budget le 31 mars.

En 2021, ce fut respectivement les 10 et les 31 mars. C'était déjà bien tard dans l'année, comparé au mandat précédent. Ainsi, en 2019, le débat d'orientations budgétaires s'était tenu le 6 février, et même en 2020 le 17 janvier. Cela peut paraître anecdotique, mais il n'en est rien. Ce débat précède obligatoirement le vote du budget. Et ce n'est qu'après le vote du budget que l'on peut engager l'ensemble des dépenses prévues pour l'exercice budgétaire. En clair, plus vous tardez à débattre, plus vous tardez à agir.

Le décalage d'un mois observé en 2021 et en 2022 devient donc de plus en plus important. Cette situation est symptomatique de votre manière d'agir. Ce qui était compréhensible en tout début de mandat n'est plus recevable maintenant. Après trois ans comme Maire, toute cette organisation devrait être efficace. Et je n'incrimine pas les services ici. Je sais la qualité des fonctionnaires municipaux, je les connais pour la plupart et je sais qu'ils ont, tous et toutes, les compétences pour bien faire les choses. Le problème, c'est votre gouvernance. Et je ne vais pas répéter une fois encore au sein de ce Conseil Municipal à quel point elle fait du mal à notre Ville.

Au 2 mars, nous sommes dans une forme de désorientation budgétaire. Mais les amboisiens, eux, sont encore bien plus désorientés que nous. Tous comprennent que la Ville est bloquée. Tous veulent que cette situation cesse. Tous aspirent à retrouver la fierté de leur commune, à la voir construire, avancer, innover et répondre aux besoins du quotidien. Cette absence de travail budgétaire, associée à une absence totale de vision pour notre belle ville d'Amboise, est désormais votre marque de fabrique.

Ce soir, vous aviez la possibilité d'admettre vos erreurs financières, puis d'agir et de construire pour le bien d'Amboise. Ce soir, force est de constater que le rendez-vous est de nouveau manqué.

M. BOUTARD : Merci, monsieur. Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : Mes chers collègues, une rapide intervention en ouverture de ce Conseil Municipal en complément des interventions de mes deux collègues, car tout de même, l'ordre du jour de ce conseil nous interpelle.

Monsieur le Maire, cela fait six mois que vous n'avez plus de majorité, que vous n'avez plus confiance en votre politique, que nous rejetons votre management et vos décisions opaques et que nous subissons tous et toutes l'échec de votre gouvernance.

Ce soir, vous jugez prioritaire de nous proposer 20 délibérations sur votre gouvernance dès le début de ce Conseil, alors même que votre gouvernance est seule à l'origine de toute cette crise. Mais enfin,

croyez-vous vraiment que nous en sommes encore là ? N'avez-vous toujours pas compris ni pris la mesure de cette situation ? Votre aveuglement est plus qu'inquiétant.

Il est insupportable que les amboisiens pâtissent de votre manque de lucidité, tout comme il est insupportable d'être malgré nous les acteurs de cette mauvaise pièce de théâtre que vous mettez en scène.

Votre objectif de la soirée est de retrouver vos pouvoirs et de nommer des membres de votre équipe minoritaire dans des instances extérieures de la Ville. Cela est votre priorité. Votre priorité est de continuer à vous accrocher à votre fauteuil et à vos indemnités, coûte que coûte, et surtout quoi qu'il en coûte aux amboisiens. Nous, notre objectif est de faire avancer notre Ville, d'offrir aux amboisiens une sortie plus rapide. Notre priorité, c'est de retrouver de l'apaisement et de l'efficacité. Cette efficacité dans l'action publique, que nous devons aux amboisiens.

M. BOUTARD : Merci, monsieur. Y a-t-il d'autres interventions ?

Simplement pour répondre sur deux points. Le budget d'orientations budgétaires aura lieu avant la fin mars et le budget sera voté conformément à la loi avant le 15 avril. Il n'y a rien qui indique qu'il faut qu'il y ait une date de rapport d'orientations budgétaires, de vote du budget avant. Cependant, le Conseil Municipal a pris un certain nombre de dispositions financières qui ont changé les orientations et qui ont changé les prérogatives du budget 2023 et vous en conviendrez.

Nous avons à retravailler effectivement un budget 2022 qui a été clôturé avec un refus d'emprunt de 2 millions, avec les impacts que l'on connaît, des impacts qui auront des impacts forts sur le budget 2023. Et vous le verrez à la fois dans le compte de trésorerie comme dans le compte de gestion, comme dans la présentation du budget prévisionnel 2023. Le refus de l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget et un tableau numérique s'inscrit dans ces dépenses. Donc nous ne pouvons pas l'engager effectivement, puisque les dépenses d'investissement avant le vote du budget ont été refusées.

Les délibérations, on peut les prendre pour engager, mais faut-il encore avoir l'autorisation de pouvoir les payer ; ce que nous n'avons pas. Vous avez aussi refusé une ligne de trésorerie de la Ville puisque la situation de 2022 nous conduit à une tension budgétaire en 2023.

Il n'y a pas de politique là-dessous, c'est purement factuel. Et vous le verrez dans le débat d'orientations budgétaires et dans la présentation du budget 2023. Il n'y a pas d'interprétation des chiffres, et comme le disait Monsieur RAVIER, nous pouvons être d'accord sur ce point, nous avons des agents d'une extrême qualité. Et si le débat d'orientations budgétaires et la présentation du budget ont été repoussés, c'est parce que justement, il a fallu que nos services retravaillent la mouture budgétaire et la présentation du rapport d'orientations budgétaires bien sûr, puisque ce n'est pas que les indices de contexte, c'est aussi l'engagement vers lequel nous irons sur 2023.

Un deuxième point. Dans cette salle, il n'y a pas de théâtre. En tout cas, moi, je ne me sens ni metteur en scène ni acteur, je me sens Maire de cette ville, avec les responsabilités vers lesquelles les amboisiens m'ont conduit.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BOUCHEKIOUA, je vous en prie.

M. BOUCHEKIOUA : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste réagir suite aux propos de Madame GUICHARD et son irrespect, mais on en a l'habitude désormais. En tout cas, Madame GUICHARD, je voulais juste réaffirmer une chose, mes propos sont relativement simples, sont

clairs. Vous pouvez voter les dépenses que vous voulez. Si vous ne votez pas les crédits derrière, on n'y arrive pas.

Pour ce qui concerne ce tableau numérique, on était dans cette configuration, donc j'affirme et je réaffirme, vous vous y êtes opposés d'une certaine façon. Vous pouvez jouer sur les mots, mais on arrive bien à cette triste conclusion. Point.

M. BOUTARD : Quant aux propos sur la gouvernance, je pense que tout le monde, à un moment donné – et vous pourrez faire des propositions – estime que les Conseils sont trop longs. Ça n'est pas mon choix, ça n'a jamais été mon choix. Nous pensons que nous pouvons revenir, il y a des propositions qui sont faites, mais au moins à faire en sorte que nos conseils soient plus facilement organisables. Les délais que vous avez rajoutés dans le règlement intérieur imputent les décisions, mais aussi l'organisation.

Vous savez bien qu'un Conseil Municipal et toutes ces délibérations prennent beaucoup de temps pour les agents, et d'un autre côté aussi d'autoriser le Maire à pouvoir engager un certain nombre de dépenses sans pour cela qu'au premier euro, elles passent en Conseil et qu'effectivement, depuis le début, quasi toutes ont été votées à l'unanimité pour ne pas avoir ces 200 délibérations. D'ailleurs, comme vous le voyez, ce ne sont pas des dépenses somptuaires, ce sont des dépenses d'engagement pour que les services fonctionnent.

Il n'y a pas de dépense qui soit contradictoire avec la bonne organisation des services et l'intérêt du service public pour les amboisiens, ce sur quoi nous travaillons tous les jours. Ce sont des propositions, ce ne sont pas des stratagèmes, ce ne sont pas des organisations, je ne comprends pas très bien.

Quant au nombre d'adjoints, il faut que la Ville fonctionne, continue à fonctionner et il faut qu'il y ait des élus qui puissent prendre en charge les responsabilités que vous connaissez tous et toutes.

L'ordre du jour, cependant, va appeler quelques modifications : le retrait dans la partie sport de la mise à disposition du gymnase Guynemer et matériel pour les Mousquetons d'Amboise ; la mise à disposition de la salle Marcel Orillard à l'ACA Plongée, ainsi qu'une délibération supplémentaire sur table pour une situation d'urgence qui est effectivement l'étaient d'urgence d'une poutre au gymnase Guynemer, suite à un affaissement de la toiture de la poutre qui porte aujourd'hui le mur d'escalade. Mais nous y reviendrons tout à l'heure, puisque je crois que c'est un sujet qui peut poser beaucoup de questions.

Nous allons donc commencer. Oui, Monsieur LEVEAU.

M. LEVEAU : Monsieur le Maire, justement, l'ordre du jour appelait aussi une observation à la suite de ces déclarations liminaires. Peut-être pour compléter et pour mettre en pratique ce que mes collègues viennent de dire, si vous l'acceptiez, de faire passer les délibérations propres aux amboisiens, on verra la gouvernance plus tard, concernant le sport, la culture et les affaires générales pour les marchés.

M. BOUTARD : Je pense, Monsieur LEVEAU, que l'ordre du jour tel qu'il a été constitué, il a été reconstitué avec vos sollicitudes de faire par bloc. Je pense que le premier point, ça concerne la gouvernance. Et si ça ne vous dérange pas, je vais le maintenir en tant que tel.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Gouvernance

23-211 : Maintien ou non des fonctions de Monsieur Thierry PRIEUR, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

M. BOUTARD : Je vais donc commencer l'ordre du jour sur le point 1 avec la délibération 23-211, sur le maintien ou non des fonctions à M. Thierry PRIEUR au titre d'adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations.

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale, considérant qu'aux termes de l'article L122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait d'une délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry PRIEUR, adjoint au Maire, et de se prononcer sur la nature du scrutin public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de Monsieur Thierry PRIEUR au titre d'adjoint au Maire.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission des Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait d'une délégation de fonction et de signature de Monsieur Thierry PRIEUR, de se prononcer par le biais d'un scrutin public ou secret et de faire cesser les fonctions de Monsieur Thierry PRIEUR en tant qu'adjoint au Maire. D'ailleurs, c'était ce que Monsieur PRIEUR m'avait mentionné dans son courrier de ne plus avoir de délégation et que ces missions lui soient retirées.

Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : Monsieur le Maire, pourquoi ne pas avoir sollicité l'avis du Conseil Municipal plus tôt sur le retrait de nos fonctions d'adjoint ? Là, je parle au nom de Madame ARNOULT et de moi-même. Pourquoi ne pas l'avoir fait juste après nous avoir retiré nos délégations, comme vous le rappelez à l'instant demandé, en septembre, comme cela est d'usage et indiqué dans l'article L2122-18 du CGCT ?

Madame ARNOULT et moi-même sommes pourtant prêts à en remettre au vote de nos collègues, car rappelons que nous tenons nos fonctions d'adjoint de la confiance et de la seule confiance du Conseil Municipal, puisque ce sont les Conseillers municipaux qui élisent les adjoints, et le Maire.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, vous qui tenez également votre fonction du Conseil Municipal, ce que vous auriez peut-être tendance parfois à oublier, seriez-vous comme nous, prêt à vous soumettre aujourd'hui à un vote de confiance de notre Conseil ? Et je mets là mon écharpe qui vous permettra d'en apprécier la teneur et le poids de cette question. À moins que, dans un éclair de lucidité, vous admettiez enfin que votre démission est inéluctable.

Par ailleurs, nous tenons à préciser que depuis septembre dernier, depuis ce retrait de nos délégations par vos soins, bien qu'encore adjoint, nous n'avons également touché aucun centime d'indemnité de la Mairie. Je le rappelle parce que c'est suffisamment d'importance, puisqu'il pourrait circuler de

part et d'autre d'autres bruits. Il est important de le rappeler afin de rassurer nos amboisiens et d'insister et d'éviter toute confusion sur ce sujet.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur PRIEUR. Effectivement, les indemnités ne sont pas sur le titre, mais bien sur les délégations. Vous m'avez demandé dans votre courrier, non pas de démissionner, vous avez demandé dans votre courrier de démissionner de vos fonctions. Maintenant, vous savez quels ont été les différents épisodes. Nous revenons ce soir sur un principe de gouvernance. Il n'est jamais trop tard, il n'y a pas de délais légaux. L'important est simplement, à un moment donné, de se repositionner.

Ce n'est pas un vote de confiance et c'est bien dit dans la délibération, conformément aux textes, qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale. Ceci ne remettant en aucun cas en cause les personnalités de chacun. Simplement, vous m'avez demandé de vous retirer vos délégations. Maintenant, il faut que quelqu'un puisse porter à nouveau de nouvelles délégations, comme vous ne souhaitez plus les porter.

M. PRIEUR : Vous me permettez, Monsieur le Maire, de considérer que dans mes propos, je pense que l'analyse est différente. Quand je parlais du vote de confiance, cela vous concernait, de vous mettre au vote de confiance de ce Conseil.

M. BOUTARD : Mais un vote de retrait de titre n'est pas un vote de confiance. Encore une fois, je pense que là-dessus, nous sommes tout à fait clairs. Donc je vous pose la question : êtes-vous pour un scrutin public ou secret ? Donc à bulletin secret.

Et je vous repose donc la question de faire cesser les fonctions de Monsieur Thierry PRIEUR en tant qu'adjoint. Nous parlons bien de fonctions et pas de délégation. Soit vous souhaitez la cessation des fonctions et vous mettez « oui », soit vous êtes contre la cessation des fonctions et vous mettez « non ». Vous pouvez mettre « pour » ou « contre », c'est la même chose. On va se mettre d'accord, c'est « pour cesser les fonctions » ou « contre cesser les fonctions ». Je répète, ceux qui sont pour que les fonctions de Monsieur PRIEUR cessent, ils mettent « pour » ; ceux qui sont contre que Monsieur PRIEUR cesse ses fonctions mettent « contre ». C'est clair.

(Monsieur le Maire procède au dépouillement des votes.)

M. BOUTARD : 16 CONTRE, 16 POUR, un nul. Il est marqué « non ». On a dit que c'était « pour » ou « contre ». De toute façon, ça ne change rien au résultat. Depuis tout à l'heure, on a répété cinq fois qu'il fallait marquer « pour » ou « contre », puisqu'on m'a spécifié que ce n'était pas « oui » ou « non », c'était « pour » ou « contre ». Cependant, ça ne change rien au résultat puisque quand les deux côtés sont identiques sur un vote à bulletins secrets, Monsieur PRIEUR est maintenu dans ses fonctions d'adjoint. Voilà, Madame THOMERE.

M. PRIEUR : Je tenais à remercier les membres du Conseil.

Mme THOMERE : Oui, Monsieur le Maire, je suis désolée, j'ai demandé la parole Monsieur PRIEUR. J'avoue, je ne comprends pas trop votre réaction. J'ai entendu le discours de Monsieur PRIEUR, il semblait que vous étiez plutôt pour le déblocage de la situation. Or, ce vote contre maintient un blocage. Donc je ne comprends pas votre réaction, expliquez-vous.

M. GILLET : On avait dit au début que le « non » était considéré comme « contre ». Si c'est la loi, alors on recommence un vote, parce qu'on ne peut pas considérer que le « non » est nul.

M. BOUTARD : Monsieur GILLET, on ne va pas se formaliser sur le bulletin puisque le résultat est le même. Ne vous inquiétez pas du résultat.

Monsieur BOUCHEKIOUA : Excusez-moi, Monsieur le Maire, juste une petite remarque. On entretient – et je pense que c’est quand même assez caractéristique de la situation – un paradoxe. On démissionne, mais on veut rester. On engage des dépenses, mais on ne veut pas voter les investissements. Ça continue et je pense que là, on risque d’être dans une belle pièce de théâtre encore une bonne partie de la soirée.

M. BOUTARD : Très bien, je vous remercie.

23-212 : Maintien ou non des fonctions de Madame Marie ARNOULT, adjointe au Maire, après retrait de l’ensemble de ses délégations

M. BOUTARD : Nous passons à la délibération suivante, 23-212 sur les affaires générales, sur le maintien ou non des fonctions de Madame Marie ARNOULT, adjointe au Maire, après retrait de l’ensemble de ses délégations.

Considérant qu’il est nécessaire de préserver la bonne marche de l’administration municipale, considérant aux termes de l’article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu’il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait d’une délégation de fonction et de signature à Madame Marie ARNOULT, adjointe au Maire, et de se prononcer sur la nature du scrutin public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de Madame Marie ARNOULT, adjointe au Maire.

Ce projet de délibération a recueilli l’avis de la commission des Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait d’une délégation de fonction et de signature de Madame Marie ARNOULT, de se prononcer par le biais d’un scrutin public ou secret, de faire cesser les fonctions de Madame Marie ARNOULT en tant qu’adjointe au Maire.

J’imagine que tout le monde veut le bulletin secret. Non, pas tout le monde, en tout cas une majorité. Il nous en faut un tiers. Nous pouvons donc procéder au vote. Et je rappelle que là, c’est « pour » ou « contre ». On ne pourra pas dire qu’on n’est pas au courant, c’est « pour » ou « contre ». Merci beaucoup.

(Monsieur le Maire procède au dépouillement des votes.)

M. BOUTARD : 17 CONTRE, 16 POUR. Madame Marie ARNOULT est maintenue dans ses fonctions d’adjointe.

Mme ARNOULT : Monsieur le Maire, est-ce que je peux prendre la parole suite à ce scrutin ?

M. BOUTARD : Je vous en prie, Madame.

Mme ARNOULT : Je vous remercie. Je crois que les choses sont très claires, Monsieur le Maire, ces deux premières délibérations de la soirée ont permis d’acter une nouvelle fois, de manière forte et

symbolique, ce que chacun sait depuis six mois, à savoir que vous êtes minoritaire au sein de ce Conseil et que vous n'avez pas notre confiance. Alors, croyez bien que cette situation est loin de nous réjouir.

Six mois que notre Ville piétine, six mois qu'elle décline. Six mois que vous entretenez cette situation en refusant de démissionner malgré l'échec de votre gouvernance. Six mois que votre entêtement conduit notre Ville dans le mur. Il est grand temps de tourner la page, de sortir des querelles, de retrouver un fonctionnement municipal normal pour servir enfin efficacement nos concitoyens dans l'apaisement et la sérénité.

Alors, je ne vais pas y aller par quatre chemins : vous ne prenez pas vos responsabilités, dont acte, les amboisiens en sont témoins. Nous, nous prenons les nôtres pour sortir Amboise de cette impasse. C'est pourquoi, en conscience et en responsabilité, dans l'intérêt des amboisiennes et des amboisiens, nous vous adresserons dans les plus brefs délais, à l'issue de ce Conseil Municipal, nos 80 démissions. Les nôtres, mais aussi celles de nos suivants de liste qui s'ajoutent aux cinq démissions qui ont déjà eu lieu. Nous en sommes donc à 85 démissions dans ce Conseil.

Cette démission collective, c'est un acte très fort qui n'a d'égal que notre amour pour Amboise parce que nous refusons de vous laisser conduire notre Ville dans le mur sans réagir. Cela ouvre la perspective de nouvelles élections puisqu'il y aura plus de onze sièges vacants au sein de ce Conseil. Et je crois, nous croyons qu'il est désormais sain, nécessaire et urgent de nous en remettre aux amboisiens. Amboise mérite que l'on ait du courage pour elle. Amboise mérite que l'on dépasse les basses questions d'intérêt personnel. Amboise mérite que l'on déploie toute notre énergie et nos compétences pour servir les amboisiens.

Ce soir, nous avons demandé par la voix de Rémi LEVEAU à passer en priorité les délibérations utiles pour nos concitoyens, pour les associations qui attendent que l'on statue pour des salles par exemple, mais aussi pour le fonctionnement des services municipaux. Vous avez refusé que l'on puisse agir de la sorte, mais nous vous demandons ce soir, suite à ces deux premières délibérations de la soirée, de retirer vos délibérations liées à la gouvernance que nous rejetons.

Ces délibérations n'ont absolument aucun intérêt ce soir pour les amboisiens. Elles ne visent qu'à une chose : essayer d'entretenir artificiellement l'idée que vous auriez la main, continuer d'entretenir votre déni. Il faut vraiment cesser ce jeu de dupes qui fait perdre du temps à tout le monde et qui montre une image vraiment détestable de la vie municipale.

Enfin, je voudrais dire, comme beaucoup d'amboisiens, que j'ai un vrai sentiment de gâchis, de la tristesse aussi. Je crois que ça s'entend dans ma voix ce soir. Mais je suis convaincue que des jours meilleurs nous attendent à Amboise, tout comme je suis convaincue qu'il nous faudra tirer tous ensemble les leçons de cette situation pour qu'elle ne se reproduise pas. Nous le devons bien aux amboisiens.

M. BOUTARD : Merci, Madame. Je prends acte de votre volonté de démission collective. Je recevrai votre courrier, j'imagine, dans quelques jours, si ce n'est quelques heures, puisque je ne suis ni sourd ni dupe.

Deuxièmement, je tiens à vous rassurer, personne dans cette salle ne peut se prétexter d'être plus amoureux ou moins amoureux de la Ville, plus engagé, moins engagé. Que vous ne soyez pas d'accord avec un certain nombre de choses ne remet pas en cause, Madame, l'amour que mes collègues et moi-même avons pour cette Ville. Le temps que nous y donnons, Monsieur PRIEUR a

parlé d'indemnités, je peux vous dire que nous sommes loin de l'indemnité de certaines instances ou de certains élus qui sont plus ou moins dans la majorité ou l'opposition.

Ça, ce n'est pas un jeu. On ne fait pas ça pour des indemnités. Le temps que j'y passe, le temps que j'y ai passé mérite à la fois aussi d'être reconnu, Madame. Quand vous étiez dans la majorité, en aucun cas vous n'avez remis en cause mon engagement, mon amour, mon dévouement pour cette ville d'Amboise. Je ne redirai pas les propos d'un de mes prédécesseurs qui disait : « il y en a peu qui connaissent aussi bien la Ville que lui et moi-même ». Madame, je prends acte.

J'ai aussi beaucoup de tristesse pour les amboisiens, et surtout beaucoup de tristesse pour la ville d'Amboise, dans la façon dont elle est malmenée. Et ce n'est pas simplement une responsabilité et une seule responsabilité. Ce sont des responsabilités collectives et ne présageant pas des résultats de ce qui pourrait se passer dans quelques mois. Je vous demande une suspension de séance. En tout cas, je fais une suspension de séance de dix minutes.

(La séance est suspendue.)

M. BOUTARD : Nous allons reprendre notre Conseil Municipal. Effectivement, Madame ARNOULT, je prendrai acte de vos démissions quand je les aurai reçues. Cependant, nous ne sommes pas des gens ni obtus ni mal intentionnés. En ce qui concerne la gouvernance, nous allons la passer, la retirer. Nous allons retirer les délibérations de 23-213 à 23-231 et nous reprenons l'ordre du jour à partir de la 23-232.

SERVICES TECHNIQUES

23-232 : Changement de dénomination d'un parking.

M. BOUTARD : Délibération 23-232, Monsieur ROZWADOWSKI, je vous en prie.

M. ROZWADOWSKI : Ce n'est pas mal, vous avez réussi à dire mon nom en trois ans et demi.

M. BOUTARD : Non, cher Monsieur, cela fait quelques mois quand même que je dis votre nom correctement. Alors, s'il vous plaît, pas de procès d'intention.

M. ROZWADOWSKI : Notre groupe a contesté vos méthodes et votre politique depuis le début de ce mandat.

M. BOUTARD : S'il vous plaît, on ne va pas refaire débat après débat. Je crois que tout le monde veut que ce Conseil se passe le plus rapidement possible et que les décisions soient prises sur la gestion de la Ville. S'il vous plaît, on ne va pas refaire à chaque fois des déclarations que l'on a entendues depuis le début. Je crois que tout le monde a bien compris.

M. ROZWADOWSKI : Il est quand même intéressant de noter que vous commencez à bouger un millimètre par un millimètre et qu'à partir du moment, vous êtes au bout du rouleau. Cela fait depuis le début du Conseil que l'on vous demande de changer l'ordre.

M. BOUTARD : Cher Monsieur, je suis...

M. ROZWADOWSKI : Merci.

M. BOUTARD : Cher Monsieur, il y a une règle, et qui que ce soit qui sera à ce fauteuil, il y a une règle et vous pouvez demander le changement des règles, mais devenez parlementaires. Je vous l'ai

déjà dit à plusieurs occasions. Il y a une règle, c'est le Maire qui préside le Conseil et qui décide de l'ordre du jour.

C'est ainsi. Vous avez fait une demande. Vos interprétations, si je puis me permettre, vous les gardez. Je pense que personne, aujourd'hui, autour de cette table, ne se sent déstabilisé ou en quelque conséquence que ce soit, comme vous dites, tremblant ou je ne sais plus quels sont exactement vos termes. Nous continuons le Conseil, si vous voulez bien.

La délibération 22-232 sur les services techniques, sur le changement de dénomination d'un parking. Très bien.

Je vous évite les « vu » et les « considérant ». Quoiqu'il y en a un qui est quand même important.

Considérant qu'il convient de renommer le parking Max Ernst, il est proposé de renommer ce parking « Parking de la promenade de la Loire ».

Le projet de délibération a recueilli l'avis de la commission des Affaires générales et Ressources humaines, le 21 février 2023.

Je vous donne une simple petite explication. Il y avait deux parkings Max Ernst, d'un côté et de l'autre côté de la fontaine et qu'en fait, où il y a l'abribus. Aujourd'hui, ce parking est appelé, dans différentes instances, tout sauf « parking Max Ernst ». Entre autres, ancien Office de Tourisme, comme il a été baptisé de la promenade qui surplombe la Loire qui n'avait pas de nom, la Promenade de la Loire, il faut redonner un nom de parking très clair à cet espace. Lorsque le parking de la Promenade de la Loire ne change pas beaucoup les choses et clarifiera, à la fois avec les bus et les opérateurs de géolocalisation, la clarté de ce qu'est ce parking.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions : 16. Vous êtes contre ? 16 contre. On recommence. Qui est contre ? 8 contre. Qui s'abstient ? 9 abstentions. Le reste est pour. Je vous remercie. Ce parking s'appellera bien « le parking de la Promenade de la Loire ».

23-233 : Dénomination d'une esplanade

M. BOUTARD : Dénomination d'une esplanade.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et lieux. Considérant que dans le cadre d'une consultation citoyenne du 17 octobre au 15 novembre 2022, la Ville d'Amboise a recueilli les avis des collégiens, lycéens et habitants en proposant trois dénominations, à savoir :

- Esplanade de la Laïcité,
- Esplanade de la Fraternité, ou
- Esplanade Samuel Paty.

Considérant que la proposition « Esplanade Samuel Paty » a obtenu 55,8 % des votes, il est proposé de nommer l'esplanade « Esplanade Samuel Paty, 1973-2020 ».

Le projet de délibération a recueilli l'avis de la commission des Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023. Il est proposé au Conseil Municipal de nommer l'esplanade « Esplanade Samuel Paty, 1973-2020 ».

Y a-t-il des questions, des observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Une unanimité pour l'Esplanade Samuel Paty. Je vous remercie.

23-234 : Avenant n° 1 à la convention entre la Ville d'Amboise et la Fondation Saint-Louis, en vue de la mise à disposition réciproque de terrains à titre précaire et révocable.

M. BOUTARD : Délibération 23-234 sur les Services techniques - Avenant n° 1 à la convention entre la Ville d'Amboise et la Fondation Saint-Louis, en vue de la mise à disposition réciproque de terrains à titre précaire et révocable.

Par convention du 7 novembre 2017, et pour une durée maximum de 12 ans, la Fondation Saint-Louis et la Commune d'Amboise ont défini une entente sur l'entretien de parcelles ou parties de parcelles.

Il est aujourd'hui nécessaire d'établir un avenant à cette convention pour rectifier la propriété de la parcelle BI 150 et définir les périmètres d'entretien de chacun.

Le projet de délibération a recueilli l'avis de la commission des Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

23-235 : Convention entre la Ville d'Amboise et la Fondation Saint-Louis sur l'entretien et la mise en lumière du château royal.

M. BOUTARD : Délibération 22-235 sur la convention entre la Ville d'Amboise et la Fondation Saint-Louis sur l'entretien et la mise en lumière du château royal.

La convention de partenariat entre la Ville d'Amboise et la Fondation Saint-Louis relative à la mise en lumière du château royal, du 15 décembre 2015 est échue. En 2016, la Ville d'Amboise avait souhaité être maître d'ouvrage du projet de mise en lumière de la façade côté Loire du château d'Amboise. La convention consistait à définir les modalités de prise en charge financière de ces travaux.

Il est aujourd'hui nécessaire d'établir une convention pour une durée de cinq ans, afin de définir les modalités d'entretien et de mise en lumière du château d'Amboise. Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission des Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023.

Y a-t-il des questions ? Monsieur ROZWADOWSKI.

M. ROZWADOWSKI : Question simple, mais la Fondation Saint-Louis est représentée par qui ?

M. BOUTARD : Elle est représentée par Monsieur Marc METAY.

M. ROZWADOWSKI : Pourquoi n'est-ce pas noté ?

M. BOUTARD : Parce qu'il y a eu une erreur dans la première délibération qui était la continuité de l'autre qui avait été marquée « Jean-Louis SUREAU ». Nous avons demandé l'avis au Président de la Fondation pour qui devait être représentant, soit lui, soit Monsieur Marc METAY. C'est Monsieur Marc METAY qui a été retenu. Donc, nous avons eu la réponse récemment.

Y a-t-il d'autres questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité, je vous remercie. Je dis les résultats des votes puisqu'il y a un certain nombre de personnes qui est pour le compte rendu écrit au mot le mot. Et souvent, je ne donnais pas les résultats, donc ils ne sont pas marqués dans le compte rendu. Je les donnerai systématiquement.

23-236 : Convention de mise à disposition de l'ancien logement de fonction de l'ASHAJ pour la mise en place d'une épicerie sociale entre la Ville d'Amboise et la CCVA.

M. BOUTARD : Délibération 22-236 sur les services techniques, sur la convention de mise à disposition de l'ancien logement de fonction de l'ASHAJ, pour la mise en place d'une épicerie sociale entre la Ville d'Amboise et la CCVA.

La Ville d'Amboise souhaite aménager un local en épicerie sociale. Ce local de 75 m² est un ancien logement de fonction du foyer de jeunes travailleurs situé 14, avenue de Malétrenne à Amboise et propriété de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

L'aménagement de ce local en épicerie sociale conduit à un changement de destination de passages de logements en ERP et nécessitera ainsi le recours obligatoire à un architecte.

Concernant les aspects réglementaires, le local devrait être accessible aux personnes à mobilité réduite. Il devra être muni d'une rampe d'accès extérieure permettant de monter les 0,30 m, soit 30 cm de dénivelé existant entre le terrain naturel et le sol intérieur. Il sera ensuite nécessaire de remplacer la porte d'entrée, la porte du bureau et la porte de l'espace attenant, afin d'en établir le passage libre, actuellement insuffisant. Un réagencement de l'espace salle de bain et de l'espace WC actuel permettrait d'aménager des sanitaires accessibles aux PMR.

D'un point de vue sécurité incendie, en limitant l'effectif à moins de 20 personnes, une seule issue d'évacuation est suffisante si la largeur fait au minimum 80 cm.

Concernant les aspects techniques, la présence d'amiante a été constatée. Il existe une gaine fibrocimentée dans le cellier, courant dans la buanderie, les WC et probablement la salle de bain.

Le dossier technique amiante et le bâtiment ASHAJ stipulent que le logement n'a pas fait l'objet d'une recherche d'amiante. Un diagnostic amiante avant les travaux sera alors nécessaire. De plus, les installations électriques ne sont pas conformes et la plomberie devra également être reprise. Les travaux notamment de désamiantage, de décroisonnement, de réfection des installations électriques, de finition intérieure et d'accessibilité PMR, associés aux gros œuvres nécessaires pour reboucher la trémie existante et créer une rampe PMR, conduisent à une estimation des travaux de 60 000 € hors taxes environ.

Cette convention visera dans la mise à disposition de ces locaux à la Ville d'Amboise. Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023. Ce dossier est déjà présenté pour plusieurs demandes de subvention.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : On aurait aimé pouvoir connaître le fonctionnement à long terme, le fond du projet. Qu'est-ce qui va être proposé aux gens ? Comment envisage-t-on les gens qui vont bénéficier de ce lieu ? Je ne suis pas certaine que l'on ait eu ces informations-là. À moins que je me trompe, ce qui se peut aussi. Va-t-on servir aux gens des invendus des magasins, des supermarchés ? Quelle qualité ? Cela sera-t-il des aliments ? D'où vont venir les aliments que l'on va proposer aux gens ? Quelles perspectives y a-t-il au bout du compte ? Établit-on un lien dans la durabilité ? Est-ce que l'on va cuisiner avec les gens ? Tout cela, je ne suis pas certaine. Je crois que mon collègue, Fabien, qui était en commission Affaires générales, n'a pas toutes ces réponses-là. Pourtant, on est persuadé que pour aller chercher les subventions, il faut déjà avoir une très bonne idée du fond du projet.

Ainsi, nous nous abstiendrons, ne connaissant pas suffisamment sur quoi repose ce projet fondamentalement. Même si, bien évidemment, et justement, bien évidemment parce que l'on connaît trop de gens qui ont à peine de quoi manger aujourd'hui. Pardon ?

M. BOUTARD : Continuez, Madame.

Mme GUICHARD : Pardon, Monsieur BOUCHEKIOUA, cela vous fait rire ?

M. BOUTARD : Continuez, Madame, je vous en prie.

Mme GUICHARD : Non, je suis vraiment choquée de votre attitude. Je ne suis pas sûre, Monsieur BOUTARD, que vous connaissiez tant de gens que cela qui ont à peine de quoi se nourrir trois fois par jour. Nous, c'est le cas en tout cas. Ce que l'on dit, c'est lorsque l'on porte un projet d'épicerie sociale et solidaire, on doit pouvoir savoir en parler un peu plus longuement que ce que vous en faites ce soir.

M. BOUTARD : Laissez-nous répondre puisque vous avez fait la réponse, la question et le commentaire dans la même phrase. Je vais laisser Monsieur Jean-Louis VOLANT qui a été mandaté avec Madame MALASSIGNÉ et Madame Évelyne LATAPY sur ce dossier.

Une épicerie sociale, comme son nom l'indique, rentre dans un cadre très particulier. C'est pour cela – et je vais laisser la parole à Monsieur VOLANT – que nous sommes accompagnés de l'Agence nationale des épiceries sociales sur ce sujet.

Maintenant, je voudrais, Madame GUICHARD, que les attaques personnelles en ce qui me concerne soient...

(Propos hors micro.)

M. BOUTARD : Je ne vous ai pas attaquée. Je peux vous parler, Madame ?

(Propos hors micro.)

Mme MOUSSET : Est-ce que vous pourriez vouvoyer, s'il vous plaît ? Par ailleurs, excusez-moi, mais vous nous faites rire puisque dans la même phrase, vous dites une chose et son contraire. Vous dites que vous défendez l'épicerie sociale et vous dites que vous allez vous abstenir. Alors non !

(Propos hors micro.)

Mme MOUSSET : Le fond du projet, avez-vous demandé à voir ? Je vous rappelle que vous êtes conseillère municipale. Vous pouvez venir consulter les dossiers.

M. BOUTARD : Madame, ce dossier...

Mme MOUSSET : Le dernier commentaire quant au fait que Monsieur le Maire connaisse ou ne connaisse pas des gens pauvres, c'est vraiment du jugement de valeur qui est intolérable. Si, elle a dit ça ! Si, elle a dit ça !

Mme SANTACANA : Elle a dit qu'elle connaissait beaucoup de gens qui ne mangeaient pas à leur faim et Monsieur BOUCHEKIOUA en a rigolé. Je trouve cela extrêmement regrettable.

Mme MOUSSET : Et que Monsieur BOUTARD n'en connaissait pas.

Mme SANTACANA : Je pense que les amboisiens qui vont revisionner la bande verront bien.

M. BOUTARD : S'il vous plaît, on demande la parole. On demande la parole, premièrement, et je suis encore capable de répondre à ce que j'ai entendu. S'il vous plaît ! Par ailleurs, quand cela me concerne, j'aimerais qu'il n'y ait pas plus de commentaires sur ça. Je sais d'où je viens, Madame ! Je sais quelle est ma famille. Je ne suis pas issu et né avec une cuillère d'argent dans la bouche et demandez à votre papa ce qu'est mon papa puisqu'ils ont fait leurs études ensemble. Je sais d'où je viens, comme vous, du même milieu social ! Du même milieu social, Madame ! Je connais beaucoup de gens qui ne mangent pas trois fois dans la journée ou qui ne mangent des fois même pas trois fois dans la semaine. Alors, sur vos jugements de valeur, renseignez-vous : qui est ma famille, qui je suis et comment je vis. Sur ce point-là, j'aimerais que les attaques personnelles s'arrêtent. Je ne vous ai jamais attaquée sur votre vie, votre famille et les autres, cela ne me regarde pas.

Madame Julie ELISSALDE, et j'ai demandé à Monsieur VOLANT quand même de répondre à la question d'origine puisque ce projet est un projet qui a largement avancé. Il a d'ailleurs aussi été traité au CCAS. Si j'ai demandé à plusieurs personnes de s'en occuper, dont Madame MALASSIGNÉ, Monsieur VOLANT et Madame LATAPY, c'est que je crois que nous avons fait preuve sur ce sujet d'une ouverture et d'un projet qui satisfasse au mieux nos habitants, dans un contexte qui va être de plus en plus difficile, comme on l'a abordé l'autre soir au CCAS.

Monsieur VOLANT, je vous laisse la parole et, par la suite, Madame ELISSALDE.

M. VOLANT : Merci, Monsieur le Maire.

Pour reprendre le fond du problème, l'épicerie sociale et solidaire, nous travaillons avec l'ANDES. Nous ne sommes pas partis comme cela, au hasard, en se disant : « on va faire ça, ça va faire joli ». Non, loin de là. Nous avons commencé aussi à rechercher les subventions qui nous permettront de travailler correctement.

Chère Madame, je vous invite à venir travailler avec moi. N'hésitez pas.

Mme GUICHARD : Je ne comprends pas pourquoi nous sommes obligés de demander des dossiers et pourquoi vous ne nous les fournissez pas ?

M. VOLANT : S'il vous plaît, Madame, je vous ai laissé parler. Vous me laissez terminer moi aussi.

En ce qui concerne le fait de connaître des gens qui ne mangent pas tous les jours à leur faim, je peux vous dire, chère Madame, que cet après-midi, j'étais avec ma collègue au CCAS et j'ai participé à la distribution des colis alimentaires. Donc, nous sommes quand même largement aussi au courant que vous. Merci, Madame.

M. BOUTARD : Madame ELISSALDE.

Mme ELISSALDE : Je voulais juste prendre la parole en disant que bien évidemment, une épicerie sociale, la question ne se pose pas, c'est une évidence pour Amboise.

Par contre, je suis choquée quand je vois quelqu'un qui intervient, une de mes collègues, et que les autres rigolent. Je pense qu'à un moment, on n'est pas dans une salle de spectacle. On devrait au moins essayer de se respecter les uns les autres. Même si les propos ne vous conviennent pas, même si les propos vous interpellent, on ne se moque pas des autres. On n'est pas dans une cour de récréation.

M. BOUTARD : J'entends, Madame ELISSALDE, et c'est dans les deux sens. C'est-à-dire...

Mme ELISSALDE : Je suis d'accord avec vous, mais là, j'ai trouvé cela quand même assez outrant.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Le débat, c'est surtout l'intérêt d'une épicerie sociale sur notre territoire. Je pense qu'il peut faire l'unanimité.

Monsieur Claude VERNE.

M. VERNE : La misère ne s'arrête pas aux frontières de la Ville. Ainsi, l'épicerie sociale doit être communautaire et itinérante. Déjà, je suis d'accord avec ce qu'a dit Sandra GUICHARD, il faut que le dossier soit présenté dans cette optique-là. Pour moi, c'est un portage communautaire.

M. BOUTARD : Monsieur VERNE, je tiens à vous le dire, la Communauté de Communes ne demandera aucune compensation de loyer puisque l'épicerie sociale sera ouverte à tous les gens du territoire.

Ensuite, et c'est exactement la même question qui se pose et sur laquelle nous sommes en train de travailler, c'est l'accès au droit. Sur l'espace France Services, Monsieur VERNE, nous avons déjà fait l'acquisition d'un véhicule pour aller au plus proche des habitants. L'idée de cette épicerie sociale dans son évolution, on est sur la première étape déjà d'installer la maison-mère. Dans la deuxième étape, je suis complètement d'accord avec vous, on parle beaucoup des mobilités, mais c'est aussi parfois dans la mobilité qu'il faut réfléchir à apporter le service au plus proche de nos habitants plutôt que de les déplacer toujours vers le service. Je suis entièrement d'accord. C'est dans la réflexion d'ailleurs aussi avec l'ANDES et avec nos services. On est sur la première étape. Non, ce n'est pas marqué, Madame GAUDRON, c'est pour cela que je réponds bien volontiers aux questions.

L'épicerie sociale, je pense que tout le monde peut être d'accord. L'implantation, je pense que dans ce quartier dit prioritaire et dans un quartier suffisamment accessible, c'est aussi un emplacement que nous avons réfléchi et pas simplement entre nous. Troisièmement, que l'épicerie sociale – et je tiens à rappeler à Madame GUICHARD – est une réglementation. On n'y fait pas ce que l'on veut à l'intérieur. C'est pour cela que nous sommes accompagnés par l'Agence nationale des épiceries sociales, avec un cahier des charges qui est très clair, comme cela a été déjà mentionné lors des différents Conseils d'Administration du CCAS.

Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? 15 abstentions. Le reste est pour. Je vous remercie.

23-237 : Convention de balisage 2023-2027 des circuits pédestres agréés avec le comité départemental de randonnée pédestre.

M. BOUTARD : Services techniques, toujours sur la convention de balisage 2023-2027 de circuits pédestres agréés par le comité départemental de randonnée pédestre. Peut-être que Monsieur PEGEOT ou Madame MOUSSET...

M. BOUCHEKIOUA : Monsieur le Maire, excusez-moi, je vais intervenir parce que je suis quelque peu agacé.

M. BOUTARD : Monsieur BOUCHEKIOUA, je vous en prie.

M. BOUCHEKIOUA : Je voudrais juste savoir si le droit de sourire, ici, au sein de cette assemblée est un privilège. Si c'est réservé à la race des seigneurs, dites-le-moi tout de même, parce que ça

m'agace un peu. Si tout le monde sourit, cela ne cause aucun problème. Par contre, si j'ai le malheur de sourire là, on n'hésite pas à me le faire remarquer.

(Brouhaha.)

M. BOUCHEKIOUA : Taisez-vous ! Vous n'êtes pas crédible !

M. BOUTARD : Monsieur BOUCHEKIOUA, vous savez très bien et je vais conclure ce dossier, à ce que... faites comme moi, restez impassible.

M. ROZWADOWSKI : Le tutoiement en nous insultant, ça passe là ? Le « taisez-vous », je l'ai bien entendu. Tout le monde l'a entendu.

M. BOUTARD : Je vous en prie, la délibération suivante. On change de sujet. On a suffisamment de délibérations à passer.

M. BOUCHEKIOUA : Taisez-vous, taisez-vous, je vous invite à réviser votre conjugaison, Monsieur !

M. BOUTARD : S'il vous plaît, Monsieur BOUCHEKIOUA, restons calmes. Tout cela n'a pas grand intérêt.

Convention de balisage 2023. Je laisse la parole à Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : La Ville d'Amboise dispose de deux chemins de randonnée pédestre communaux labellisés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre et inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, les sentiers hors des sentiers battus et entre les deux eaux, respectivement, 10,2 km et 4,9 km.

Considérant la nécessité d'entretenir régulièrement le balisage de ces chemins. Considérant la proposition de conventionnement du comité départemental de randonnées pédestres, association compétente pour la réalisation et l'entretien du balisage des circuits de randonnée, conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention à l'agent du comité départemental à réaliser l'entretien du balisage des chemins susvisés, soit 15,1 km, une fois par an, pour une durée de cinq ans. De signer le devis associé à cette convention prévoyant un versement au comité de 241,60 € par an correspondant aux frais encourus pour l'entretien du balisage.

En contrepartie, la Commune d'Amboise s'engage à assurer le gros entretien des circuits de randonnée, c'est-à-dire du fauchage, de l'égavage et autres besoins d'entretien.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. L'unanimité.

23-238 : Renouvellement adhésion de la Ville d'Amboise au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

M. BOUTARD : Délibération suivante sur le renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Amboise au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Je laisse la parole à Monsieur Bernard PEGEOT.

M. PEGEOT : Structure associative, loi 1901, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a pour mission d'organiser le « label des villes et villages fleuris » et d'en faire la promotion.

Ce label récompense les actions menées en faveur du cadre de vie des habitants et visiteurs. Il constitue un vecteur d'attractivité et de communication. La Ville d'Amboise participe à ce concours depuis ses débuts et détient actuellement le label « trois fleurs ».

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Amboise de poursuivre sa participation à la labellisation des villes et villages fleuris, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Ville d'Amboise au CNVVF. Le montant de l'adhésion est fixé à 350 €.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Amboise au CNVVF pour un montant de 350 €.

M. BOUTARD : Y a-t-il des questions ? Oui, Madame GUICHARD, Madame BÉCHET ? Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Je profite de cette délibération pour savoir s'il y avait eu une réflexion d'entamée sur le fleurissement de la Ville en vue d'une longue période de sécheresse qui commence déjà maintenant. On en a parlé en CCAS, n'est-ce pas ? Je voulais savoir s'il y avait eu une réflexion d'entamée sur la façon dont nous allons fleurir la Ville cet été.

M. BOUTARD : Madame, je vais laisser Monsieur PEGEOT parler sur l'aspect technique et pratique. Mais évidemment, Madame, que la réflexion ne s'est pas faite déjà cette année ; elle s'est faite déjà depuis plusieurs années. C'est une des missions que nous avons demandées à notre service espaces verts. Dans ce label – je parle sous le contrôle de Monsieur PEGEOT –, il y a aussi des critères environnementaux. Ce n'est pas simplement, et vous avez d'ailleurs vu une mutation sur les espèces plantées qui sont de moins en moins demandeuses d'eau. Bernard PEGEOT va vous expliquer aussi quelques autres principes.

Monsieur PEGEOT.

M. PEGEOT : Je veux juste répondre à la question. La réponse est oui.

M. BOUTARD : Très bien, merci beaucoup.

Mme BÉCHET : Merci beaucoup. C'était complet et instructif, Monsieur PEGEOT. Tout à votre image.

M. BOUTARD : Merci.

Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Après avoir vidé de sa substance, notre concept de ville jardin, l'année dernière, je vois qu'on repart sur un concept de ville fleurie, mais qui est plutôt un vieux concept qui existe depuis très longtemps. Malheureusement, ce que je peux lire dans la délibération, c'est « vecteur d'attractivité et de communication ». Je ne vois pas vraiment le rapport avec la santé, avec le bien-être pour les habitants et pour les gens qui viennent visiter notre Ville. Monsieur PEGEOT reste assez sec sur les définitions techniques, les choix techniques qui peuvent expliquer comment on

travaille sur cette sécheresse qui s'annonce encore pour cette année, plus catastrophique que les autres années.

Or, il existe depuis très longtemps des démarches de gestion différenciée, depuis Gilles CLÉMENT. Je ne sais pas, Gilles CLÉMENT, ça fait 25-30 ans qu'il fait cela un peu partout en France. À Amboise, on est toujours en train de planter des annuelles et un peu de vivaces. Cependant, la Ville est toujours minérale, il ne se passe rien. Nous sommes pourtant une ville touristique. Je rabâche toujours la même chose. C'est-à-dire que l'on n'arrive pas à prendre le pas de la ville végétalisée, de cette ville jardin, qui peut répondre non seulement au besoin de se rafraîchir l'été, rafraîchir les logements, rafraîchir le centre-ville, offrir un beau cadre de vie en harmonie entre le végétal et l'architecture. C'est déprimant, les réponses que vous nous faites. Merci.

M. BOUTARD : Merci, Madame.

Je vais simplement vous dire une chose. Nous avons atteint nos objectifs. Nous avons planté plus de 200 arbres et autres arbustes depuis le début du mandat. Nous avons entretenu la Ville avec une technicité de nos agents qui a justement comme cahier des charges la diminution de la consommation d'eau, mais à la fois le maintien d'une ville attrayante.

Quant à ce qui concerne les puits de fraîcheur, nous y travaillons. Là encore une fois, Madame, vous savez, tout cela ne se fait pas en 15 jours. On ne décide pas du jour au lendemain de planter ou de ne pas planter à tel endroit. Sachant qu'on va avoir une autre difficulté, et vous parlez, et c'est complètement antinomique, cette difficulté, la ressource en eau et la capacité à planter de nouvelles plantes, même des arbres. On a eu beaucoup d'arbres qui sont morts parce qu'on ne peut pas les arroser à la plantation. C'est toujours la même chose. On y réfléchit. Nous avons d'excellents techniciens et ils y travaillent. Sur les plantations, en tout cas de vivaces, ils y travaillent tellement bien que l'année dernière, même en ayant arrêté d'arroser sur tout le centre-ville, les fleurs, elles ont continué à fleurir et à rester en bon état. C'est qu'il y a déjà des techniques qui sont utilisées.

Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Le reste est pour. Je vous remercie.

COMMUNICATION

23-239 : Achat de 6 chariots de distribution.

M. BOUTARD : Communication – achat de six chariots de distribution. Je laisse la parole à Madame THOMERE.

Mme THOMERE : Communication – achat de six chariots de distribution.

Afin de pouvoir assurer la distribution des documents de communication – les magazines, les agendas –, il est proposé d'acheter six chariots sur roulettes.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023. Il est proposé au Conseil Municipal de passer commande auprès d'Édouard Leclerc, le magasin Leclerc, pour un montant de 300 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce marché.

M. BOUTARD : C'est aussi pour adapter une meilleure distribution puisque l'on a fait le choix de le faire en interne, ça coûte le moins cher, mais d'être avec des chariots plus ergonomiques pour nos agents qui font cette distribution.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Pas de remarque. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

23-240 : Impression affiches 120x176 – Concours Jardins éphémères et Corso Fleuri.

M. BOUTARD : Toujours Communication – Impression d'affiches 120x176 sur le Concours des Jardins éphémères et Corso Fleuri. Je laisse la parole à madame THOMERE.

Mme THOMERE : Vu le Code de la Commande Publique, afin de promouvoir le grand événement du Concours des Jardins éphémères et Corso Fleuri qui aura lieu le 27 mai, la seconde édition, uniquement sur la journée du 27 mai, il est proposé d'imprimer des affiches grand format diffusées sur le réseau de la Ville.

Il est ainsi proposé de passer commande de 28 affiches au format de 120x176 auprès de l'imprimeur Multisigne pour un montant de 201,84 € TTC.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023. Il est proposé au Conseil Municipal de passer commande auprès de l'imprimeur Multisigne pour un montant de 201,84 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce marché.

M. BOUTARD : Sachant – je parle sous votre contrôle, Madame THOMERE – que déjà, beaucoup d'associations se sont engagées sur cet événement.

Mme THOMERE : C'est la raison pour laquelle nous avons renouvelé effectivement cet événement sur l'année 2023. C'est qu'il y avait une grande motivation des associations et des partenaires de la Ville pour s'impliquer sur cet événement, sur une seconde édition en 2023.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des remarques ? Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Je ne vais pas faire long puisque nous nous sommes déjà légèrement écharpés sur ce sujet l'année dernière, que le temps passe vite.

Je vous faisais part du fait que pour moi, un jardin, ce n'était pas une chose plastifiée avec du faux gazon sur 1 m x 1 en plein soleil. Cela n'avait pas le moindre intérêt. Nous ne partageons absolument pas cette vision de ce que sont des « jardins ». Je mets franchement des guillemets parce que vu ce que ça a donné, l'année dernière, on peut quand même doucement rigoler. Ainsi, nous serons contre la promotion de cet événement.

M. BOUTARD : Merci, Madame.

Ce n'est pas la Ville qui a fait ces jardins, mais des associations dans des engagements de créations éphémères, c'était aussi, je trouve, plutôt valeureux, le travail qui avait été fait par ces associations et l'engagement de ces associations sur la sensibilisation justement de la notion du jardin.

Vous pouvez très bien, à titre individuel, en faire un et vous serez la bienvenue pour nous montrer la meilleure gestion du jardin possible.

Mme THOMERE : Monsieur le Maire, si je peux rajouter juste un petit mot sur les commentaires de Madame BÉCHET. Je n'ai rien vu de plastique, personnellement, sur les jardins qui ont été exposés l'année dernière. Cela a été le travail principalement d'associations qu'il faut saluer.

Je trouve que ce commentaire est tout à fait déplacé, car cela a été réellement un très bel événement qui a été salué, reconnu et sur lesquels il y a eu une très grande participation. Ce commentaire est un peu déplacé vis-à-vis de l'implication de nombreuses associations qui ont participé. Cela a été un événement très populaire, Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Pardonnez-moi, mais qui fait le cahier des charges ?

Mme THOMERE : Pardon ? Quel cahier des charges ? Avez-vous lu le règlement ? Vous vous y êtes intéressée ?

Mme BÉCHET : Ainsi, qui ? Merci.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, si vous voulez bien. Qui est contre ? 16 contre. Qui s'abstient ? Le reste est pour, c'est-à-dire 17 voix.

RESSOURCES HUMAINES

23-241 : Engagement d'un bon de commande pour la formation de professionnalisation d'un agent du service Espaces verts.

M. BOUTARD : La délibération suivante. Ressources humaines - Engagement d'un bon de commande pour la formation de professionnalisation d'un agent du service Espaces verts.

Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : Merci, Monsieur le Maire.

La 23-241, je vais passer les « vu », si vous permettez.

Afin de parfaire les compétences d'un agent du service Espaces verts, en lui permettant de suivre une formation de professionnalisation sur le thème suivant « Technique de vannerie, créer vos structures végétales vivantes au jardin », cette formation se déroulera sur trois jours, au mois de mars 2023.

Considérant que les frais sont prévus au budget annuel de formation de la collectivité, il est ainsi proposé d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès du domaine de Chaumont-sur-Loire pour 714 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis y afférent.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines du 21 février 2023. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'engagement de cette prestation de formation pour 714 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce marché.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LÉONARD.

Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? L'unanimité, merci beaucoup.

23-242 : Engagement d'un bon de commande pour la formation diplômante d'un agent en contrat adulte relais.

M. BOUTARD : Délibération suivante, 23-242, sur l'engagement d'un bon de commande pour la formation diplômante d'un agent en contrat adulte relais.

Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : Pareil, je vais passer les « vu ».

Afin de parfaire les compétences d'un agent recruté en contrat adulte relais et de répondre à l'article 5 de la convention en matière de formation et d'accompagnement, il est prévu d'inscrire un agent à une formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnement éducatif et social.

Cette formation aura lieu de septembre 2023 à novembre 2024 et sera dispensée par Croix-Rouge Compétences pour un montant TTC de 1 432 €.

Considérant que les frais sont prévus au budget annuel de formation de la collectivité, il est ainsi proposé d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de la Croix-Rouge pour 1 432 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis y afférent.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines du 21 février. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de la Croix-Rouge pour 1 432 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis y afférent.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LÉONARD.

Des questions ? Pas de questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? L'unanimité sur cette délibération. Je vous remercie.

23-243 : Engagement d'un bon de commande pour une formation initiale d'habilitation électrique.

M. BOUTARD : Toujours Ressources humaines sur l'engagement d'un bon de commande pour une formation initiale d'habilitation électrique.

Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : Je passe les « vu ».

Conformément aux articles cités du Code du Travail, la présente convention a pour objet la réalisation par l'organisme BR Code d'une action de formation intitulée « Préparation à l'habilitation électrique BS-BE initiale » pour deux agents du camping.

En effet, le régisseur titulaire et l'agent de maîtrise chargés de l'entretien technique du camping doivent être détenteurs d'une autorisation pour intervenir et faire des manœuvres d'ordre non électrique sur les installations du camping de l'Île d'Or.

Considérant que les frais sont prévus au budget annuel de formation de la collectivité, il est ainsi proposé d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de BR Code pour 888 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents. Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines du

21 février 2023. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de BR Code pour 888 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce marché.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LÉONARD.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

23-244 : Engagement d'un bon de commande pour une formation de recyclage obligatoire d'habilitation électrique.

M. BOUTARD : Ressources humaines toujours sur l'engagement d'un bon de commande pour une formation de recyclage obligatoire d'habilitation électrique.

M. LÉONARD : On est sur le même registre.

Conformément aux articles cités, la présente convention a pour objet la réalisation par l'organisme BR Code d'une action de formation intitulée « Préparation à l'habilitation électrique BS-BE de recyclage » pour huit agents du Centre Technique Municipal.

Les agents du CTM, dont les chefs de régie et les agents qui participent aux astreintes techniques doivent être à jour de leur autorisation pour intervenir et faire des manœuvres d'ordre non électriques.

Considérant que les frais sont prévus au budget annuel de formation de la collectivité, il est ainsi proposé d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de BR Code pour 1 512 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents.

M. BOUTARD : Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? Peut-être un petit commentaire sur toutes ces formations qui ont eu lieu cette année puisqu'elles n'ont pas pu avoir lieu ni en 2020 ni en 2021 et que nous avons beaucoup de retard sur les formations. Il y a qu'en 2022, 2023, nous récupérons toutes les formations qui n'ont pas pu avoir lieu pendant la période Covid et qui, d'ailleurs, pour un certain nombre d'agents, pourraient les empêcher de travailler s'ils n'ont pas ces habilitations.

Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient. Je vous remercie de cette unanimité.

23-245 : Engagement d'un bon de commande pour une formation de recyclage obligatoire de conduite de chariot de catégorie R489-3.

M. BOUTARD : Délibération 23-245 sur l'engagement d'un bon de commande pour une formation de recyclage obligatoire de conduite de chariot de catégorie R489-3.

Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : La présente convention a pour objet la réalisation par l'organisme BR Code d'une action de formation intitulée « Recyclage et évaluation en vue de l'autorisation de conduite de chariot automateur à conducteur porté catégorie 3 » pour trois agents du Centre Technique Municipal.

Ces frais sont prévus au budget annuel de formation de la collectivité. Il est ainsi proposé d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de BR Code pour 756 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférent.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LÉONARD.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité.

23-246 : Engagement d'un bon de commande pour une formation de recyclage obligatoire de conduite P.E.M.P. R486 catégorie B (nacelle).

M. BOUTARD : Engagement d'un bon de commande pour une formation de recyclage obligatoire de conduite PEMP R486 catégorie B pour les nacelles.

Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : La présente convention a pour objet la réalisation par l'organisme BR Code d'une action de formation intitulée « Recyclage et évaluation en vue de l'autorisation de conduite PEMP catégorie B » pour quatre agents du Centre Technique Municipal.

Les frais sont bien sûr prévus au budget annuel de formation de la collectivité. Il est ainsi proposé d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de BR Code pour 756 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LÉONARD.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie de ce vote à l'unanimité.

23-247 : Engagement d'un bon de commande pour la formation d'un élu auprès de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

M. BOUTARD : Engagement d'un bon de commande pour la formation d'un élu auprès de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : Je vous passe les « vu ».

Considérant la demande d'inscription d'un conseiller municipal à une formation proposée en visioconférence par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire sur le thème « La Préparation du Budget ».

Les frais sont prévus au budget annuel de formation de la collectivité. Il est ainsi proposé d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de l'AMIL pour 150 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LÉONARD.

Des questions ? Monsieur LEVEAU.

M. LEVEAU : On est bien sur la délibération concernant la préparation du budget, la formation, c'est cela ?

M. BOUTARD : La formation.

M. LEVEAU : Sur la formation, oui, la préparation du budget, ça va être compliqué.

Je ne sais pas qui est...

M. BOUTARD : L'heureux destinataire ?

M. LEVEAU : Oui. J'espère que ce n'est pas moi parce que je m'étais inscrit à cette formation et je n'ai jamais reçu de confirmation de la part de l'AMIL. Juste pour vous dire, tant mieux, de ne pas engager des frais puisque je n'ai pas pu la suivre.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LEVEAU.

Ce n'est pas vous, c'est un élu qui a déjà eu sa formation. Effectivement, comme elle est faite, et vous savez comme moi que nous pouvons engager uniquement si elle est faite.

Monsieur GILLET, je vous en prie.

M. GILLET : Je pense que je suis l'élu.

M. BOUTARD : C'est vous qui le dites. Je n'ai pas à dire qui est... Le droit à la formation est un droit. Monsieur GILLET, c'est vous qui avez effectivement eu droit à cette formation. Vous nous l'avez demandé. Comme toutes les formations, j'ai toujours dit « oui » quand les élus les demandent.

Monsieur GILLET, micro. Non, c'est pour l'enregistrement, s'il vous plaît.

M. GILLET : Chronologiquement, j'étais inscrit à une formation au niveau national qui n'a pas pu se faire et on m'a présenté une formation sur la méthode aux finances par l'Association des Maires de France que j'ai acceptée parce que nous sommes dans le contexte du budget. Cependant, si cela pose problème, je payerais moi-même cette formation.

M. BOUTARD : Monsieur GILLET, cela ne pose pas de problème. Vous avez un droit à la formation. Plusieurs élus ont eu un droit à la formation.

M. GILLET : Je voulais être très transparent.

M. BOUTARD : Personne n'a remis en cause votre droit à la formation. Ainsi, nous allons passer au vote de cette délibération, si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Monsieur GILLET, ne vous inquiétez pas, c'est un droit des élus. Merci de votre non-inquiétude.

(Propos hors micro.)

M BOUTARD : Il n'y en a pas et n'en faites pas nourrir à être aussi insistant.

23-248 : Engagement d'un bon de commande pour une formation au logiciel métier ressources humaines.

M. BOUTARD : Engagement d'un bon de commande pour une formation au logiciel métier ressources humaines.

Je laisse la parole à Marc LÉONARD.

M. LÉONARD : Considérant le recrutement d'un nouvel agent au service Ressources Humaines et la nécessité de lui faire bénéficier d'une formation au logiciel métier. Considérant que les frais sont prévus au budget annuel de formation de la collectivité, il est ainsi proposé d'approuver l'engagement

de la prestation de formation auprès de JVS-Mairistem pour 1 140 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

Ce projet a bien sûr recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines du 21 février 2023.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité.

23-249 : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2023.

M. BOUTARD : Ressources humaines sur la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2023.

Je laisse la parole à Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, des emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

En fonction des mouvements de personnels au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nominations ou d'avancements, de changements de cadre d'emplois, de reclassements ou de recrutements ou de modifications de l'organisation des services municipaux.

Vu le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet, il est proposé au Conseil Municipal de créer au tableau des effectifs un poste d'attaché de conservation du patrimoine contractuel à temps complet.

Le tableau des effectifs mis à jour est joint en annexe. Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines du 21 février 2023. Il est proposé au Conseil Municipal de valider la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2023.

M. BOUTARD : Pour les nouveaux élus, ce poste était un poste qui existait. La personne a demandé sa mutation. Elle est partie. Nous avons remplacé la personne sur ce poste qui gère toute la partie patrimoniale de la Ville, c'est-à-dire tout ce qui concerne la partie Archives patrimoniales et Bâtiments patrimoniaux. Je peux vous dire qu'un poste sur toute cette quantité de choses que nous avons n'est pas un poste qui passe du temps à ne rien faire, loin de là.

Monsieur PEGEOT, on verra cela dans quelques mois.

Je vais mettre aux voix, s'il n'y a pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette unanimité.

23-403 : Étaient d'urgence d'une poutre au gymnase Guynemer

M. BOUTARD : Je vais passer la délibération qui était sur table avant de rentrer dans le flot des délibérations de mise à disposition et d'achats multiples et variés. Elle était sur table, l'avez-vous tous bien eue ? Si, elle était sur table, Patrick.

La 23-403 : Étaient d'urgence d'une poutre au gymnase Guynemer. Les services techniques ont fait appel à une entreprise d'étanchéité, afin de diagnostiquer l'état de la toiture du gymnase Guynemer.

À cette occasion, il a été constaté que les diverses réparations ayant été réalisées se concentraient au-dessus d'une poutre en lamellé-collé, en particulier, et que celle-ci présente un affaissement.

Cette poutre supporte pour partie le mur d'escalade. En effet, celle-ci est fixée via une structure métallique, d'une part, à cette poutre, d'autre part, sur les pignons maçonnés.

La poutre en lamellé-collé sur laquelle le mur d'escalade est repris structurellement est descendue en son milieu de 15 à 20 cm par rapport aux autres poutres du bâtiment. L'accès à une partie du gymnase a été condamné depuis le 2 février 2023.

Je vous donne trois éléments supplémentaires. Nous ne retrouvons pas les études de structure qui ont permis d'installer ce mur d'escalade sur cette poutre.

Deuxièmement, nous avons, au-delà de l'affaissement de la poutre, c'est la toiture qui est en train de s'affaisser et que les étais de côté sont en train de se cintrer et, pour une partie, sortis des murs latéraux.

Ainsi, au-delà de mettre en sécurité le gymnase, le mur d'escalade est fermé, sine die, malheureusement, et empêche la pratique sportive sur ce bâtiment pour tout le tiers le plus proche du mur, mais n'empêche pas les activités sur les deux tiers restants. La mise des étais est effectivement pour renforcer cette poutre qui est en train de s'affaisser. Si vous êtes curieux et que vous voulez aller voir, vous vous mettez au niveau du plateau 1, au-dessus, et vous verrez, la toiture est en train de s'effondrer. Ce qui pose quand même une question fondamentale : dans quelles conditions le mur d'escalade a-t-il été posé ? Là, nous sommes à deux doigts de tout faire démonter et de renforcer le gymnase parce que je peux vous dire que les structures ont besoin de gros travaux. Nous reviendrons sur ce sujet très prochainement.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'étalement d'urgence d'une poutre au gymnase Guynemer pour la somme de 14 622 € TTC par l'entreprise RENOFORS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce marché, sachant que les étais sont des étais de 12 m de haut.

Y a-t-il des questions supplémentaires sur cette situation d'urgence, sur ce gymnase ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité.

SPORT

23-250 : Renouvellement d'abonnement – CLUB ACTEUR DU SPORT.

M. BOUTARD : Nous reprenons sur la 23-250, renouvellement d'abonnement - CLUB ACTEUR DU SPORT, Monsieur BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : Renouvellement d'abonnement – CLUB ACTEUR DU SPORT. Merci, Monsieur le Maire. Je vais aller un peu plus vite. Je vous emboîtais le pas.

Vu le Code de la Commande Publique, dans le cadre du suivi de l'actualité sportive, le service des Sports a besoin de procéder à l'adhésion d'un magazine des acteurs du sport locaux pour les collectivités territoriales, contenant des textes officiels, abordant des questions de jurisprudence, des dossiers et des expertises spécifiques sur la thématique du sport.

Il est ainsi proposé de passer commande auprès du fournisseur CLUB ACTEUR DU SPORT pour un montant de 185 € TTC. Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023.

M. BOUTARD : Merci Beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

23-251 : Achat de récompenses pour les manifestations des associations sportives.

M. BOUTARD : Sport – Achat de récompenses pour les manifestations des associations sportives.

Monsieur BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : Vu le Code de la Commande Publique, dans le cadre du fonctionnement des associations sportives de la Ville d'Amboise, le service des Sports souhaite procéder à l'achat de coupes et médailles nécessaires à la valorisation des participants aux manifestations sportives et sollicitées par les associations sportives amboisiennes.

Il est ainsi proposé de passer commande auprès du fournisseur 2RP pour un montant de 623,44 € TTC. Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Qui vote contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour ? Merci beaucoup. Monsieur BOUCHEKIOUA, vous êtes autorisé à faire du condensé, résumez.

23-252 : Mise à disposition du gymnase Guynemer – ACAN BASKET.

M. BOUCHEKIOUA : Je condense.

M. BOUTARD : Mise à disposition du gymnase Guynemer – ACAN BASKET.

M. BOUCHEKIOUA : L'association ASCAN BASKET souhaite organiser des manifestations exceptionnelles au sein du gymnase Guynemer aux dates suivantes : le 10 juin 2023 et le samedi 17 juin. Elle sollicite alors la Ville d'Amboise pour la mise à disposition du gymnase Guynemer.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

J'espère que le gymnase pourra être accessible entièrement parce que ça veut dire que le grand panier de basket aujourd'hui n'est plus accessible. On les a avertis. On essaye de trouver une solution pour qu'ils puissent continuer tout de même leurs entraînements dans d'autres structures, même extramunicipales.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité.

23-254 : Mise à disposition Gymnase Guynemer et matériel – AMBOISE ROLLER CLUB.

M. BOUTARD : Mise à disposition du gymnase Guynemer et matériel pour AMBOISE ROLLER CLUB.

Monsieur BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : Je vous passe le « vu ».

L'association AMBOISE ROLLER CLUB souhaite organiser un roller party. Elle sollicite la Ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle omnisports Ensemble sportif Claude Ménard, le samedi 18 mars 2023, ainsi que le matériel suivant : 10 tables et 50 chaises.

M. BOUTARD : Le titre n'est pas bon. Ce n'est pas Guynemer, c'est Ménard. Je vous remercie.

Des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour. Merci beaucoup.

23-255 : Mise à disposition de matériel – AMBOISE TWIRLING BÂTON.

M. BOUTARD : Mise à disposition de matériel – AMBOISE TWIRLING BÂTON.

Monsieur BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : Je vous passe le « vu ».

L'association AMBOISE TWIRLING BÂTON organise un Championnat de Ligue nationale 3 le week-end du 22 et 23 avril 2023, au sein de la salle omnisport de l'Ensemble sportif Claude Ménard.

Elle sollicite alors la Ville d'Amboise pour la mise à disposition du matériel suivant :

- une banderole de communication,
- 75 tables,
- 350 chaises,
- un podium,
- une estrade,
- six panneaux,
- 10 barnums,
- quatre conteneurs OM, et
- un coffret électrique.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur BOUCHEKIOUA.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie, tout le monde pour.

23-256 : Mise à disposition du gymnase Ménard – AVENIR HANDBALL AMBOISE.

M. BOUTARD : Mise à disposition du gymnase Ménard pour l'AVENIR HANDBALL AMBOISE. J'aime bien le ball. Basketball, football, handball.

M. BOUCHEKIOUA : Je vous passe la « vu ».

L'association AVENIR HANDBALL d'Amboise souhaite reporter le tournoi annuel de « mini hand », programmé initialement le samedi 1^{er} avril au dimanche 2 avril 2023, de 9 h à 13 h. Ce report de manifestations permettra... Là, il y a un problème aux clubs de Rollers et de Twirling bâton – excusez-moi – d'assurer leurs séances d'entraînement hebdomadaires.

L'association AVENIR AMBOISE HANDBALL sollicite alors la Ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle Claude Ménard.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, merci beaucoup.

23-257 : Mise à disposition du gymnase Ménard – Association ARCA.

M. BOUTARD : Mise à disposition du gymnase Ménard pour l'association ARCA.

Monsieur BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : Je vous passe le « vu ».

L'Association ARCA souhaite organiser une journée départementale, accueillant 250 cyclo. Elle sollicite alors la Ville d'Amboise pour la mise à disposition du gymnase, le dimanche 25 juin 2023. La salle omnisport aura pour vocation d'accueillir les coureurs après la course.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour, merci.

23-258 : Mise à disposition de salle – BOXING CLUB AMBOISIEN.

M. BOUTARD : Mise à disposition de salle – BOXING CLUB AMBOISIEN.

Monsieur BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : Je vous passe le « vu ».

L'association BOXING CLUB AMBOISIEN souhaite organiser une formation officielle de la Fédération de juges-arbitres, ainsi qu'un interclub. Elle sollicite la mise à disposition de la salle de boxe, ainsi que la salle Besnard Leguerré de l'ensemble sportif Claude Ménard le 25 et 26 mars 2023, de 8 h à 18 h.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour. Parfait.

23-259 : Mise à disposition du dojo de la Verrerie – Association Accueil des Villes de France.

M. BOUTARD : Mise à disposition du dojo de La Verrerie - Association Accueil des Villes de France.

Monsieur BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : Je vous passe les « vu ».

Des créneaux d'entraînement ayant été annulés, l'association AVF sollicite la mise à disposition du dojo de la Verrerie le jeudi 20 avril, de 13h45 à 15h30, pour un créneau d'entraînement exceptionnel.

M. BOUTARD : Merci.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour ? Merci beaucoup.

23-260 : Mise à disposition de la salle Marcel Orillard– ACA Plongée.

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle Marcel Orillard à l'ACA Plongée.

M. BOUCHEKIOUA : L'Association ACA Plongée sollicite la Ville d'Amboise pour la mise à disposition de la salle Marcel Orillard, située au boulo-drome de Malétrenne, pour y tenir une réunion. Cette dernière est programmée le vendredi 24 mars 2023, de 20 h à 22 h.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

CULTURE

23-261 : Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.

M. BOUTARD : Délibération suivante. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.

Monsieur PEGEOT, et vous êtes autorisé à réduire.

M. PEGEOT : Je réduis. Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la Fédération nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, pour l'année 2023, la cotisation s'élevant à 511 €.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des questions ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Je veux savoir à quoi cela sert. J'imagine que c'est pour certainement ouvrir des nouvelles portes dans l'esprit des élus Culture, de les emmener vers un nouvel imaginaire, de nouvelles façons de faire de la culture. Je ne sais pas, je voudrais bien que vous puissiez nous en dire un peu plus.

M. BOUTARD : Je vais vous répondre, chère Madame, ce n'est pas d'aujourd'hui. La Ville adhère depuis très longtemps à ce réseau. C'est un réseau qui est très utile à nos agents.

Je vais vous redire à nouveau une chose, ce ne sont pas les élus qui gèrent tous les aspects techniques de la Ville. Ce ne sont pas les élus qui font les recherches de programmation de spectacles. Ils font des choix, mais ce sont nos agents qui travaillent et qui ont besoin d'être dans un certain nombre de réseaux de programmation, de diffusion.

Monsieur GILLET.

M. GILLET : Effectivement, on délègue à des élus, à des techniciens pour travailler sur les réseaux. La question est bonne quand même parce que l'objet... Oui, c'est important de donner l'objet d'un engagement dans une convention. Est-ce que ça correspond à notre politique de la Ville ? Qu'est-ce que l'on en attend ? Quel est le futur ? Je veux dire, ce n'est pas qu'une histoire de délégation. Je voulais dire, on n'est pas...

M. BOUTARD : Vous avez lu la délibération dans son entier. Il y a marqué son but. Le but, je vais le relire pour tout le monde, c'est « de proposer des sessions de formation répondant aux besoins et

aux souhaits des élus territoriaux et mettent en place des groupes de travail qui élaborent, en concertation avec les professionnels, des propositions concrètes ».

Deuxièmement, « en mettant en ligne une revue mensuelle électronique, la lettre d'échanges, qui traite de l'ensemble des sujets de l'actualité culturelle, ainsi que d'un billet hebdomadaire Culture à vif ».

Je rappelle, la Ville d'Amboise est adhérente depuis de très nombreuses années à ce réseau qui a, je crois, au fur à mesure des mandats, apporté satisfaction.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour ? Merci beaucoup.

23-262 : Achat de vins pour les repas des artistes.

M. BOUTARD : Culture – Achat de vin pour les repas des artistes.

M. PEGEOT : À l'occasion de l'accueil des équipes artistiques, le théâtre Beaumarchais met à leur disposition du vin au moment des repas. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer des achats en vin. Le montant de cette dépense est évalué à 150 € TTC. Une commande sera effectuée auprès du lycée viticole d'Amboise.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur PEGEOT.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

23-263 : Location d'une douchette – Contrôle des billets – Théâtre Beaumarchais.

M. BOUTARD : Location d'une douchette – Contrôle des billets pour le théâtre Beaumarchais, Monsieur PEGEOT.

M. PEGEOT : Afin de contrôler les billets achetés en ligne à l'arrivée des spectateurs, le prestataire loue une douchette spécifique. Le montant de la location pour l'année s'élève à 360 €. Les factures sont réglées au prestataire par semestre, soit 180 €, pour la période allant de janvier à juin et de 180 € pour la période suivante. Exceptionnellement et pour fluidifier le contrôle des billets, une deuxième douchette devra être louée à l'occasion de la programmation du spectacle Le Porteur d'Histoire le 24 mars 2023, de nombreux spectateurs étant attendus. Le montant de cette location supplémentaire s'élève à 24 €.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

23-264 : Achat de vins – centre d'art Le Garage.

M. BOUTARD : Achat de vins sur le centre d'art Le Garage.

Monsieur PEGEOT.

M. PEGEOT : À l'occasion des trois inaugurations des expositions du centre d'art pour la programmation 2023, Le Garage met à disposition du vin pour accompagner les buffets. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer des achats en vins. Le montant de cette dépense est évalué à 200 € et la commande sera effectuée auprès de Plou & Fils.

M. BOUTARD : J'aimerais que l'on soit plus modeste que le terme de « buffet » puisque c'est plutôt un moment de convivialité. Cela n'a rien d'un buffet.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie beaucoup.

23-265 : Frais de restauration – Brunch exposition Anaïs Lelièvre.

M. BOUTARD : Frais de restauration – Brunch exposition Anaïs Lelièvre.

M. PEGEOT : La Ville d'Amboise organise pour chaque exposition du centre d'art un brunch à destination des publics en français, bien sûr. Pour l'exposition « Chantier/Castel (Idéal) » d'Anaïs Lelièvre au Garage, un brunch sera programmé, dimanche 7 mai 2023 à 11 h, dans le jardin.

La Ville d'Amboise prend à sa charge directe le buffet du brunch. À cet effet, il est nécessaire de faire un engagement de dépenses auprès d'un traiteur pour un montant estimé à 200 € TTC.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

23-266 : Frais de restauration – Inauguration exposition Anaïs Lelièvre.

M. BOUTARD : Frais de restauration – Inauguration sur l'exposition Anaïs Lelièvre.

Monsieur PEGEOT.

M. PEGEOT : La Ville d'Amboise organise une inauguration de l'exposition « Chantier/Castel » d'Anaïs Lelièvre, au centre du Garage, le vendredi 7 avril, 18 h. La Ville d'Amboise prend à sa charge directe le buffet de l'inauguration. À cet effet, il est nécessaire de faire un engagement de dépenses pour un montant de 200 € TTC.

M. BOUTARD : Estimé. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-267 : Prestation – édition catalogue Anaïs Lelièvre.

M. BOUTARD : Prestation sur l'édition du catalogue Anaïs Lelièvre.

Monsieur PEGEOT.

M. PEGEOT : Toujours le même domaine. Dans le cadre de cette exposition, une commande sera passée à Elora Weill-Engerer pour la rédaction d'un texte critique sur le travail d'Anaïs Lelièvre. Le montant de cette dépense est évalué à 120 € TTC.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

23-268 : Frais d'hébergement - Spectacle Jubiler.

M. BOUTARD : Culture toujours sur les frais d'hébergement pour le spectacle Jubiler.

M. PEGEOT : La Ville d'Amboise prend à sa charge l'hébergement de l'équipe artistique et technique. À cet effet, il est nécessaire de faire une réservation de chambres auprès d'un prestataire pour un montant évalué à environ 400 €.

M. BOUTARD : Merci.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Tout le monde est pour.

23-269 : Frais de location technique - Spectacle Jubiler.

M. BOUTARD : Frais de location technique pour le spectacle Jubiler.

M. PEGEOT : La Ville d'Amboise prend à se charge les frais liés à la location de matériel technique, son et lumière, pour l'organisation du spectacle, en association avec la demande de l'association L'Idée du Nord. À cet effet, un engagement de dépenses est nécessaire auprès d'un prestataire technique qualifié pour un montant évalué à 300 €.

M. BOUTARD : Merci.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup.

23-270 : Frais de location technique - spectacle L'Ours et la Louve.

M. BOUTARD : Frais de location technique sur le spectacle L'Ours et la Louve.

M. PEGEOT : La ville d'Amboise prend à sa charge les frais liés à la location de matériel technique, son et lumière pour ce spectacle, en conformité avec la demande de l'association L'Union nationale des jeunes musicales de France. Un engagement de dépenses est nécessaire à un montant évalué de 200 €.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour.

23-271 : Frais exploitation – spectacle « Le Porteur d'Histoires ».

M. BOUTARD : Frais d'exploitation pour le spectacle « Le Porteur d'Histoires ».

M. PEGEOT : « Le Porteur d'Histoires », c'est le 24 mars 2023 à 20h30, je le rappelle. Le contrat signé en date du 13 octobre 2022 prévoit le règlement par la Ville d'Amboise à la société de production ACME, du montant du prix de cession des frais de transport et des frais de repas, du 23 mars, 12 h, et du 24 mars, 12 h, et du 25 mars comme suit :

- Le prix de cession : 6 857, 50 € ;
- Frais de transport : 1 076,53 € ;
- Défraiements repas : 81,86 €.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des questions ? Votes contre ? Abstentions ? Tout le monde est pour.

23-272 : Frais de location technique - spectacle « Le Porteur d'Histoires ».

M. BOUTARD : Culture – Frais de location technique sur le spectacle « Le Porteur d'Histoires ».

M. PEGEOT : Engagement de dépenses nécessaires pour le matériel technique pour ce spectacle, pour un montant évalué de 400 €.

M. BOUTARD : Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

23-273 : Mise à disposition salle Molière - Association Le Cercle d'Ambacques.

M. BOUTARD : Délibération suivante. Mise à disposition salle Molière - Association Le Cercle d'Ambacques.

M. PEGEOT : Pour l'organisation d'un après-midi « Drôle de jeu », Monsieur Bertrand LOISEL, président de l'association Le Cercle d'Ambacques...

M. BOUTARD : Non, c'est Monsieur Matthieu PONTLEVOY. Pardon de vous contredire, mais il y a eu une erreur dans la délibération. C'est Monsieur Mathieu PONTLEVOY.

M. PEGEOT : Monsieur Mathieu PONTLEVOY sollicite la Ville d'Amboise pour le prêt de la salle Molière le samedi 18 mars, de 15 h à minuit. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande en appliquant les conditions tarifaires en vigueur, soit la tarification horaire de 10,50 € multipliée par neuf, égale 94,50 €, avec application d'une remise de 50 %, soit un total de 47,25 € pour cette première demande annuelle d'une association amboisienne.

M. BOUTARD : Merci.

Monsieur LEVEAU.

M. LEVEAU : Merci, Monsieur BOUTARD.

Juste avant de procéder au vote, peut-être qu'on le fera à la délibération suivante, est-ce qu'il serait possible de regrouper jusqu'à la 23-283, s'il vous plaît ?

M. BOUTARD : Je vous ai déjà dit, les objets ne sont pas les mêmes. On n'a pas le droit. On s'est déjà renseigné à la préfecture.

M. LEVEAU : On l'a fait au dernier Conseil et ça ne posait aucune difficulté.

M. BOUTARD : Allez, allons-y ! Si vous voulez, moi, ça ne me pose pas de problème. Plus tôt, je dînerai...

Pardon, Madame GUICHARD, vous avez une récrimination ?

Mme GUICHARD : (*Propos inaudibles hors micro*)

M. BOUTARD : D'accord, j'ai bien compris votre message. Je vais lire.

Mme MOUSSET : On ne donne que le titre et vous votez, c'est cela ?

M. BOUTARD : C'est cela, on va donner le titre et vous votez. Cela vous convient ?

Je vais le faire, Monsieur PEGEOT, si cela ne vous dérange pas.

23-274 : Mise à disposition salle Molière - C.P.T.S.

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle Molière à la CPTS. Pour, contre ? Tout le monde est pour ? Merci.

23-275 : Mise à disposition salle Clément MAROT - Secours Populaire.

M. BOUTARD : Mise à disposition salle Clément MAROT au Secours populaire. Tout le monde est pour ? Oui, merci beaucoup.

23-276 : Mise à disposition salle Clément MAROT - ACTA.

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle MAROT à ACTA. C'est payant, pour 178,50 €. Des votes contre ? Il n'y en a pas. Tout le monde est pour ? Merci beaucoup.

23-277 : Mise à disposition salle Descartes - association Livre Passerelle.

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle Descartes - association Livre Passerelle. C'est à titre gratuit, dans le cadre du PRE, le programme de réussite éducative. Tout le monde est pour ? Oui, merci beaucoup.

23-278 : Mise à disposition de salle – AMICALE USEP AMBOISE.

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle de l'école Paul-Louis Courier pour l'AMICALE USEP AMBOISE. C'est bien sûr gratuit. Pas de vote contre ? Tout le monde est pour ? Je vous remercie.

23-279 : Mise à disposition Théâtre Beaumarchais – École A. Paré.

M. BOUTARD : Mise à disposition du Théâtre Beaumarchais pour l'école Ambroise Paré, à titre gratuit pour une manifestation. Personne n'est contre ? Unanimité ? Merci beaucoup.

23-280 : Mise à disposition théâtre Beaumarchais – Inspection Académique.

M. BOUTARD : Mise à disposition du Théâtre Beaumarchais à l'Inspection Académique. Gratuit. Tout le monde est pour ? Tout le monde est pour, je vous remercie.

23-281 : Mise à disposition salle des fêtes Francis Poulenc - Collège Malraux.

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle des fêtes Francis Poulenc pour le collège Malraux, à titre gratuit. Tout le monde est pour ? Merci beaucoup.

23-282 : Mise à disposition salle des fêtes Francis Poulenc - Crédit Mutuel de Montlouis-sur-Loire.

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle des fêtes Francis Poulenc pour le Crédit Mutuel de Montlouis-sur-Loire, à titre payant, 378 €. C'est normal, heureusement qu'ils payent, une banque tout de même, Monsieur DESCHAMPS. Des votes contre ? Non ? Tout le monde est pour ? Je vous remercie.

23-283 : Mise à disposition salle des fêtes Francis Poulenc – Ronde Solidaire des Vignerons d'Amboise.

M. BOUTARD : Mise à disposition de la salle des fêtes Francis Poulenc pour la Ronde Solidaire des Vignerons d'Amboise, pour leur assemblée générale, à titre gratuit, bien sûr. Des votes contre ? Aucun. Tout le monde est pour ? Merci beaucoup.

23-284 : Mise à disposition de matériel - Organisation d'un tournoi de pétanque par l'association des Hauts de Choiseul.

M. BOUTARD : Mise à disposition de matériel sur l'organisation d'un tournoi de pétanque pour l'association des Hauts de Choiseul : cinq barnums, six tables, 50 chaises, à la Sapinière. Tout le monde est pour ? Oui, je vous remercie.

23-285 : Prêt de matériel – Lycée Professionnel Agricole d'Amboise.

M. BOUTARD : Le prêt de matériel pour le Lycée Professionnel Agricole d'Amboise : trois barnums, 40 claustres, trois rallonges, deux rallonges électriques, trois de 6 m, trois de 10 m, 15 tables, 100 chaises, deux grandes poubelles, 30 barrières de sécurité. Tout ça, bien entendu, à titre gratuit pour le 25 et le 26 mars.

Tout le monde est pour ? Merci beaucoup.

COMMERCE

23-286 : Adhésion à Amboise Recrute.

M. BOUTARD : Adhésion à Amboise Recrute, avec le Club hôtelier, l'adhésion annuelle est fixée à 100 €. Cependant, comme la Ville d'Amboise met tous les moyens disponibles pour, et nous les avons soutenus financièrement au tout début, et met les moyens pour la Course des garçons de café et des serveuses, l'adhésion pour la Ville sera gratuite. Nous en profiterons pour ouvrir les postes des saisonniers dans ce cadre de Job dating.

Une question ? Madame BÉCHET ?

Mme BÉCHET : Je n'ai rien, sur le principe, contre cette adhésion. Je voulais savoir de combien d'offres d'emploi à peu près l'on parlait, si vous en avez une idée. Vu que c'est une question ouverte, j'aurais peut-être une réponse.

M. BOUTARD : Je ne comprends pas votre question, soyez plus claire parce que vous parlez à titre général...

Mme BÉCHET : Pour élargir la diffusion de ces offres d'emploi et participer aux événements de recrutement, donc élargir la diffusion de ces offres d'emploi, de combien à peu près d'offres d'emploi parle-t-on ? Est-ce trois ? Est-ce 150 ? Est-ce 2 000 ? C'est cela ma question.

M. BOUTARD : C'est la responsabilité du Club hôtelier. Le principe, c'est que la Ville participe au Job dating pour ouvrir des postes. Maintenant, le Club hôtelier, aujourd'hui, je n'ai pas tenu les compteurs, mais je sais, et vous le savez, que sur le plan national, je crois qu'on était à 250 000 emplois sur le tourisme qui étaient non pourvus. La difficulté de nos hôteliers, restaurateurs et sites touristiques, aujourd'hui, est de pouvoir recruter. Ainsi, le Club hôtelier a mis en place une opération

qui a un côté un peu marketing à travers, qui est plutôt intéressante, d'une course de garçons de café libre et, au préalable de cette course, il y aura un Job dating dans cette salle.

Maintenant, le nombre d'emplois, je me renseignerai auprès du Président du Club hôtelier. Je pourrais vous dire s'il a lui-même l'effectivité d'un chiffre.

Mme BÉCHET : Non, parce que c'est vrai qu'en soi, ce n'est pas inintéressant, je suis d'accord avec vous. Cependant, il est vrai que si derrière, c'est essentiellement du marketing et de la com, mais que derrière, il y a très peu d'emplois effectifs à pourvoir, ce que je n'imagine pas, ce n'est pas un procès d'intention du tout. Il faut que ça aille au-delà de la communication.

M. BOUTARD : Madame BÉCHET, je vais vous dire. Il y a une chose qui est très claire, c'est que nos associations sont libres de leurs actions. Il faut les laisser libres de leurs actions. Là, simplement, la Ville s'est associée à cet événement en mettant un certain nombre de choses à disposition. En retour, nous serons adhérents du club pour cette opération et ils ne nous font pas payer l'adhésion de 100 € puisque la Ville a mis à disposition – et je parle bien de la Ville – un certain nombre d'outils pour leurs manifestations. C'est une sorte de compensation modeste.

Mme MOUSSET : Pour les emplois, c'est au niveau hôtelier, donc ce sont des garçons de café, des serveurs, des cuisiniers, etc. Pour la Ville, l'intérêt est niveau des saisonniers que l'on a en piscine, en brasserie et tout cela.

M. BOUTARD : Ainsi qu'au camping.

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup. C'est une unanimité.

CAMPING

23-287 : Abonnement pour le site internet du camping municipal.

M. BOUTARD : Camping – Abonnement pour le site internet du camping municipal pour 500 €, sur ORATA, version française, anglaise et allemande. De mémoire, c'est pour la diffusion des informations. La saison s'annonce plutôt bonne, sachant que l'année dernière, le camping a fait un chiffre record, à la fois en fréquentation et en résultats, comme l'on disait l'autre jour.

Des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour. Merci beaucoup.

23-288 : Contrôle des plaques de gaz des tentes équipées.

M. BOUTARD : Contrôle des plaques de gaz des tentes équipées auprès de l'entreprise Roux Énergie pour 156 € TTC.

Questions ? Votes contre ? Abstention ? Tout le monde est pour. Merci.

23-289 : Logiciel de réservations en ligne.

M. BOUTARD : Camping, toujours, sur le logiciel de réservation en ligne via le module Thelis Resa de la solution logicielle Sequoiasoft. L'abonnement est à 1 400 € TTC. Chaque réservation d'emplacement de camping réalisée en ligne est facturée 1,74 € hors taxes à la Ville d'Amboise.

Les coûts induits par l'utilisation de cette solution de réservation (abonnement et frais de réservation compris) sont estimés à 11 000 €. Cette dépense est compensée par une facturation « frais de dossier,

réservation internet » sur chaque dossier client, à hauteur de 4 €, soit en 2022, une somme encaissée à 14 688 €, soit la compensation de la dépense.

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup. C'est un service supplémentaire facturé.

23-290 : Location et entretien du linge des tentes équipées.

M. BOUTARD : Location et entretien du linge des tentes équipées.

Les tentes équipées sont louées, appelées communément « lits faits ». C'est suite à la Covid. Nous ne pouvons pas faire autrement que de proposer des lits faits. Cette opération a retenu une très forte adhésion et une très forte réservation.

La commande de l'entretien et la location du linge est passée auprès de ANRH, pour un montant de 5 000 €, estimé hors taxes pour 2023. Le tarif de location des tentes tient compte de cette dépense.

Pour information, en 2022, le chiffre d'affaires des locations des tentes équipées s'est élevé à 29 950 € TTC. Vous voyez, c'est une belle opération qui rapporte de la trésorerie à la Ville.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-291 : Vérification des stations de lavage.

M. BOUTARD : Vérification des stations de lavage, toujours pour le camping.

Contrôle en début de saison de la société Pierre Le Goff est de 255 € hors taxes. Des questions ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-292 : Contrat de location du TPE du camping.

M. BOUTARD : Contrat de location du TPE du camping. Terminal de paiement pour l'encaissement des clients par carte bancaire auprès de la société JDC, pour la période 2020 à 2024. Le coût de la location du TPE est à 324 € hors taxes par an. Il vous est demandé d'accepter cette dépense.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-293 : Abonnement module e-season OneCard.

M. BOUTARD: Camping - Abonnement module e-season OneCard.

En raison de leur vétusté, les barrières d'accès au camping sont devenues inutilisables. Il est ainsi proposé, afin de faire fonctionner tout ce système, de prendre un abonnement e-season OneCard en complément du logiciel de gestion e-season PMS, pour un montant de 73,50 € hors taxes pour la première année et de 94,50 € par mois les années suivantes. L'engagement contractuel est de 36 mois.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-294 : Achat de piquets.

M. BOUTARD : Achats de piquets pour 72 € auprès de BLANC BLEU LDM MANGEARD, pour acheter des piquets en bois pour implanter sur le site du camping Île d'Or.

Questions ? Votes contre ? Abstentions ? Merci beaucoup pour cette unanimité.

23-295 : Achat planches de sapin.

M. BOUTARD : Achat de planches de sapin auprès de POINT.P SA pour 902,88 € TTC.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

23-296 : Achat de béton.

M. BOUTARD : Achat de béton auprès de CHAVIGNY BÉTON pour 6 219,60 € en béton et désactivant jaune, pour l'aménagement du camping sur des espaces de sécurisation, entre autres.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-297 : Achat saturateur de bois et chevron.

M. BOUTARD : Achat de saturateur de bois et chevron pour un montant de 400,99 € auprès du fournisseur BRICOMARCHÉ CEFLAMI. Fourniture de protection du bois.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

23-298 : Achat de prises électriques.

M. BOUTARD : L'achat de prises électriques, toujours pour le camping. Il est nécessaire d'acheter des prises auprès de SONEPAR SUD OUEST - CSO SAS pour 236,52 € TTC. Questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

AFFAIRES GÉNÉRALES

23-299 : Délibération relative à l'approbation du lancement d'une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique par la mise en place d'un petit train touristique.

M. BOUTARD : Sur les Affaires générales, délibération relative à l'approbation du lancement d'une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique pour la mise en place d'un petit train touristique.

Soucieuse de valoriser son patrimoine touristique, la Ville d'Amboise recourt de nombreuses années à la mise en place d'un petit train touristique sur son domaine public routier.

La dernière convention d'occupation du domaine public portant sur cet objet est échu depuis le 31 décembre 2022.

Dans la mesure où un tel dispositif participe grandement au développement touristique du territoire amboisien, il est envisagé de conclure une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public.

En ce qui concerne les caractéristiques de la future occupation, je vous évite tout le détail des points de départ, des points d'arrivée, des itinéraires, des stops multiples et variés. Tout cela pour vous dire que cela sera moyennant le versement d'une redevance annuelle de 3 400 € au bénéfice de la Ville, bien sûr. Je pense que j'ai à peu près tout dit. Tout cela est dans le cadre d'une procédure de mise en

concurrence, en vertu de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, relative à la propriété des personnes publiques. C'est un marché, ce n'est pas un contrat de gré à gré.

Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

COMMANDE PUBLIQUE

23-300 : Conclusion d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux et à la gestion globale de l'éclairage public, de l'éclairage sportif et des illuminations de fin d'année.

M. BOUTARD : Commande publique toujours, sur la conclusion d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux et à la gestion globale de l'éclairage public, de l'éclairage sportif et des illuminations de fin d'année.

Je laisse la parole à Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Par notification en date du 28 septembre 2020, la Ville d'Amboise a notifié à la société SPIE CityNetworks à Chambray-lès-Tours, l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux et à la gestion globale de l'éclairage public, de l'éclairage sportif et des illuminations de fin d'année.

Ces marchés ayant pris fin à compter de sa notification jusqu'au 30 septembre 2021 ont déjà été reconduits à deux reprises pour une période d'un an et pourront être renouvelés une dernière fois jusqu'au 30 septembre 2024.

Au travers du présent accord-cadre, le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de satisfaire les besoins suivants : l'exploitation technique des réseaux, la maintenance curative et les travaux neufs et travaux de rénovation, ainsi que les travaux de maintenance et dépose des illuminations de fin d'année.

Chacune de ces missions a été conclue sans montant minimum avec un montant maximum de commandes annuelles. Selon les missions, l'on va de 17 000 à 130 000 €, ce qui fait un total de 287 000 €.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Avant de mettre aux voix, je vais annoncer les pouvoirs de Madame Katiana DAVEAU à Régine MALASSIGNÉ et Monsieur Youness ZELMAT à Jean-Louis VOLANT. Ils partent pour des raisons professionnelles, commençant très tôt, voire cette nuit, pour l'un d'entre vous.

Madame MOUSSET, vous pouvez continuer.

Mme MOUSSET : Après plus de deux ans d'exécution du contrat, il s'avère que le montant maximum de la mission G3, la maintenance curative des installations d'éclairage qui est à un maximum actuel de 17 000 €, est insuffisamment élevé au vu du montant important des sinistres subis par les équipements de signalisation tricolore et d'éclairage public de la Ville d'Amboise.

De ce fait, et afin de permettre aux services techniques de la Ville d'Amboise, les missions de service public qui leur incombent, il est proposé au Conseil Municipal que le montant maximum de la mission G3 soit rehaussé de 40 000 € hors taxes annuel.

Dans la mesure où cette réponse du montant de la mission ne représenterait qu'une augmentation de 8 % du montant total maximum annuel de commandes, la faisant passer de 287 000 € hors taxes à 310 000 € hors taxes, cette augmentation revêtirait le caractère d'une modification de faible montant au sens de l'article adéquat du Code de la Commande Publique.

M. BOUTARD : Y a-t-il des questions ? Il y a un sacré enjeu sur notre éclairage public encore à poursuivre. Il y a déjà beaucoup de chantiers qui ont été faits mais il y en a encore beaucoup, beaucoup à faire : à diminuer, à changer les systèmes d'éclairage et le reste. Ainsi, nous continuons les chantiers sur ces sujets. Je vous rassure, avant la fin avril, je crois, de mémoire, les quartiers qui sont encore allumés seront bien éteints puisque la procédure de changement des minuteriers Minitel est entamée.

Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : J'en profite pour signaler qu'il y a une partie de l'avenue de Tours qui est plongée dans le noir depuis un bon moment. C'est un endroit assez dangereux.

M. BOUTARD : Exactement. On l'a mentionné, on est sur la départementale et on ne comprend pas parce qu'elle s'arrête sur une petite zone, juste avant la... Oui, c'est très dangereux. On l'a signalé et la SPIE doit venir très rapidement. Nous aussi puisque j'y suis passé, l'autre matin, très tôt, et c'est quelque peu anxiogène. C'est-à-dire, subitement, ça fait un mur noir. C'est bien noté. Merci, Madame GAUDRON.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-301 : Conclusion d'un avenant n° 2 au Marché 1402-20 Lot 1 Assurances incendie – divers dommages aux biens.

M. BOUTARD : Délibération suivante sur la commande publique. Comme vous le voyez, on passe beaucoup de choses, maintenant, en commande publique. Conclusion d'un avenant n° 2 au marché 1402-20 sur le lot Assurances incendie - divers dommages aux biens.

Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : En date du 16 décembre 2020, la Ville d'Amboise a conclu avec la SMACL ASSURANCES, un marché d'assurances incendie, divers dommages aux biens.

Dans ce type de marché, la cotisation annuelle versée au titulaire est déterminée en multipliant la superficie du patrimoine de la collectivité à un taux en euros hors taxes du mètre carré. Ces deux facteurs sont revus chaque année, respectivement, en fonction de l'évolution du patrimoine de la collectivité et de la variation de l'indice de référence utilisé pour ce calcul.

À l'automne 2022, les services de la Ville d'Amboise ont actualisé la liste du patrimoine bâti de la commune, la faisant ainsi passer de 55 509 m² à 58 184 m² au 1^{er} janvier 2023. Il convient d'acter cette modification du marché par avenant.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Des questions ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup. Tout le monde est pour.

23-302 : Conclusion d'un avenant n°1 au Marché BC24210850 pour le contrôle technique de l'opération de reconstruction de l'École Élémentaire Rabelais - Richelieu suite à la survenance de sinistres de dégâts des eaux et d'incendie.

M. BOUTARD : Conclusion d'un avenant n° 1 au marché BC24210850 pour le contrôle technique de l'opération de reconstruction de l'École élémentaire Rabelais-Richelieu suite à la survenance de sinistres de dégâts des eaux et d'incendie.

Par une notification en date du 3 août 2021, la Ville d'Amboise a conclu avec la SAS APAVE Nord-Ouest, le marché bon de commande 24210850, relatif à la réalisation d'une mission de contrôle technique, en lien avec l'opération de reconstruction de l'École Rabelais-Richelieu à Amboise.

Par courrier en date du 19 décembre 2022, la SAS APAVE Nord-Ouest et la SAS APAVE Infrastructures a informé la Ville d'Amboise qu'en raison d'une réorganisation par APAVE SA de l'activité de ses filiales à compter du 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder au transfert du marché BC24210850, au profit de la SAS APAVE Infrastructures et Construction France.

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'acter le transfert du marché bon de commande 24210850 de la SAS APAVE Nord-Ouest à la SAS APAVE Infrastructures et Construction France.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-303 : Conclusion d'un avenant n° 1 au Marché 1438-22 Lot 1 pour l'opération de reconstruction de l'École Élémentaire Rabelais - Richelieu suite à la survenance de sinistres de dégâts des eaux et d'incendie.

M. BOUTARD : Toujours sur les commandes publiques, conclusion d'un avenant n° 1 au marché 1432-22 Lot 1 pour l'opération de reconstruction de l'École élémentaire Rabelais-Richelieu suite à la survenance de sinistres de dégât des eaux et d'incendie.

Par notification en date du 15 décembre 2022, la Ville d'Amboise a conclu avec la société Briault Construction le marché 1438-22 Lot 1 relatif aux travaux de dépose, terrassement et démolition de l'opération de reconstruction de l'École Rabelais-Richelieu.

Consécutivement à la déclaration sans suite, pour motif d'intérêt général du lot n° 8, chauffage, ventilation mécanique à la consultation 1438-22, il est nécessaire pour la Ville d'Amboise de disposer d'un laps de temps certain, en vue de redéfinir son besoin.

Toutefois, en parallèle, le pouvoir adjudicateur se doit de procéder rapidement à la dépose des radiateurs et de leurs réseaux sur site s'ils souhaitent tenir les délais de réalisation de l'opération.

Ainsi, au vu de la nature des travaux qui lui sont déjà dévolus, il est proposé au Conseil Municipal de conclure un avenant n° 1, en vue d'intégrer au marché 1438-22 Lot 1, la réalisation de prestations de dépose des radiateurs et des réseaux au droit des doublages et cloisons à déposer, et ce, pour un montant de 1 366,40 € hors taxes, soit 1 639,60 € TTC.

La conclusion de cet avenant pour travaux supplémentaires représenterait une augmentation de 2,56 % du montant initial du marché. Elle respecterait ainsi les règles établies en la matière par le Code de la Commande Publique.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission des Affaires générales et Ressources humaines le 21 février 2023.

Pour être plus clair, j'attire toute votre attention sur ce chantier. Après la bagarre des différents experts, de différentes assurances, le début du chantier a commencé. Après l'avis des experts, le plancher entre le premier et le deuxième, pendant les travaux, s'est effondré. Nous avons évité le pire, c'est-à-dire qu'il y a des techniciens dans cet endroit, alors que depuis le début, nous estimons que le bâtiment est quasiment entièrement à démolir. Il faut ainsi changer de marché pour des demandes supplémentaires. Je ne vous cache pas que quand je dis « experts », je vais mettre des guillemets parce que là, franchement, sur un chantier comme celui-là où ça fait des mois que l'on nous mène en bateau, commence le chantier et ça s'effondre. Vous dire que je suis d'un mécontentement total, ce qui ne va pas changer le chantier. Voilà pourquoi cette délibération.

Avez-vous des questions ?

M. BOUCHEKIOUA : J'ai juste une remarque, Monsieur le Maire. Cela faisait rire tout à l'heure, quand je souriais sur l'épicerie sociale, mais Madame GUICHARD sourit, alors que l'on parle de l'effondrement d'une école primaire. Je ne vois pas la différence, mais vous avez le droit. Vous faites partie de la race des seigneurs, Madame GUICHARD, on l'a bien compris.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix. Taquineries, taquineries ! Madame GUICHARD, je vous en prie.

(Brouhaha.)

Je vous dis, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

23-304 : Adhésion à l'accord-cadre de fourniture et livraison de produits d'entretien ménager et consommables pour les membres de la centrale d'achats Approlys Centr'Achats.

M. BOUTARD : Commande publique - Adhésion à l'accord-cadre de fourniture et livraison de produits d'entretien ménager et consommables pour les membres de la centrale d'achat Approlys Centr'Achats.

Depuis juin 2017, la Commune d'Amboise est membre d'Approlys Centr'Achats, groupement d'intérêt public, exerçant l'activité de centrale d'achats. Elle peut ainsi y recourir pour un ou plusieurs segments d'achats potentiels, en fonction de l'opportunité du ou des besoins qu'il lui revient de satisfaire, en vue de remplir ses missions de service public.

Je vous évite tout...

(Propos hors micro.)

M. BOUTARD : Non, je vous en prie. S'il vous plaît ! Ça va, ça suffit ! Non, mais je vous le dis à tous les deux, ça suffit !

En plus d'offrir à ses adhérents bénéficiaires un réel avantage lié à la massification de l'achat permettant d'obtenir des tarifs intéressants sur les fournitures, cet accord-cadre présente de réelles garanties quant à la disponibilité des produits et matériels, dont les services sont susceptibles d'avoir besoin.

Il vous est ainsi demandé d'adhérer à l'accord-cadre susvisé et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'adhésion.

Je crois que c'est un sujet dont on a déjà parlé. Les accords-cadres permettent d'avoir des tarifs négociés. Là, nous passons par la centrale d'achats Approlys.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

23-305 : Conclusion d'un avenant n°1 au Marché 1409-21 relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements d'un bâtiment en locaux d'archives communales et communautaires.

M. BOUTARD : Commande publique toujours, sur les conclusions d'un avenant n° 1 au marché 1409-21 relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements d'un bâtiment en locaux d'archives communales et communautaires.

Dans ce type de marché, la rémunération du titulaire est fixée lors de sa passation, à titre provisoire, en multipliant le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux travaux par un taux de rémunération en pourcentage proposé dans son offre par le maître d'œuvre attributaire.

Ainsi, le marché a été conclu en 2021 pour un montant provisoire de 13 440 € hors taxes, soit 16 128 € TTC.

Ainsi, conformément aux stipulations de l'article 96B du CCAP, il convient désormais d'arrêter par avenant la rémunération forfaitaire définitive du maître d'œuvre.

Ainsi, alors que le montant des travaux estimé par la maîtrise d'ouvrage étant initialement de 163 000 € hors taxes, cette enveloppe prévisionnelle est passée à 194 000 € hors taxes, à l'issue de l'élément Étude du projet de la mission de maîtrise, en raison des adaptations jugées nécessaires sur l'opération. Si l'on multiplie cette nouvelle enveloppe prévisionnelle au taux de rémunération défini par le maître d'œuvre, soit 8,25 %, la rémunération que ce dernier est légitimement en droit d'attendre devrait être de 16 005 € hors taxes, soit 19 206 € TTC.

Il vous est ainsi proposé d'acter le nouveau montant du marché 1409-21 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cet avenant.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Tout le monde est d'accord ? Merci beaucoup.

23-306 : Délibération d'attribution du marché relatif à l'acquisition de torchons à destination des différents services municipaux.

M. BOUTARD : Commande publique toujours, délibération d'attribution du marché relatif à l'acquisition de torchons à destination des différents services municipaux.

La Ville d'Amboise a fait le choix, le 2 août 2022, de ne pas reconduire le marché conclu avec ELIS TOURAINNE, relatif à la location et l'entretien des torchons et bobines textiles mis en disposition au sein de divers bâtiments municipaux.

Il est ainsi proposé, en contrepartie, de conclure un marché auprès de l'UGAP, en vue d'acquérir 600 torchons 100 % coton, dimensions 60x80, pour un montant de 615,49 €, c'est-à-dire à même pas 1 €, le torchon. Il est précisé que le fait de passer – si, 1 € un peu plus ! Zut, trop cher ! – cette commande via le site internet de l'UGAP permet de bénéficier d'une remise globale de 504,66 €, mais pas en moins de 615 €, sinon, on donnerait les torchons.

Ce projet de délibération, conclure le marché susmentionné par l'UGAP et de m'autoriser ou mon représentant à signer tout document afférent.

Des questions ? Pas de question. Tout le monde est d'accord ? Merci beaucoup.

AFFAIRES GÉNÉRALES

23-307 : Acquisition de fournitures administratives - papier.

M. BOUTARD : Acquisition de fournitures administratives - papier auprès de Bureau Vallée pour 3 645,12 € TTC, de papiers A3 et A4.

Des questions ? Pas de question. Tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

23-308 : Achat de fournitures administratives - enveloppes.

M. BOUTARD : Achat de fournitures pour des enveloppes auprès de Bureau Vallée.

Je tiens à rappeler que vous avez vu que quasiment sur tous les achats, ce qui avait été une question qui m'avait été posée, une fois, quasiment tous les achats sont faits dans des entreprises locales. C'est important de le rappeler. Pour un montant de – c'est vrai, c'est important. C'est bien – je vous laisse la parole – de 645,92 €.

Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : J'aurais voulu intervenir un peu plus tôt, mais j'ai noté plusieurs choses sur ce que vous disiez concernant les montants, de ce que l'on vient dépenser.

J'accepte volontiers l'ensemble de ces marchés et l'ensemble de ces dépenses qui vont dans le sens de l'intérêt de nos amboisiens. Ce qui est bizarre, c'est que l'on ne trouve pas de moyens pour réparer un tableau dans une école. Je sais que je ne comprends pas et que nous ne comprenons rien. Il n'empêche qu'à un moment donné, il faudrait qu'on se rende à l'évidence que les gens ne peuvent pas comprendre ce genre de situations et de postures.

J'aimerais bien quand même que l'on puisse trouver des solutions. Il n'y a pas que des solutions parce que l'on passe tout de même des sommes qui ne sont pas négligeables. J'aimerais quand même que l'on satisfasse nos amboisiens dans les conditions les plus rapides.

M. BOUTARD : Monsieur PRIEUR, qui autour de cette table ne voudrait pas satisfaire des enfants dans une école ? Je crois, personne. Ainsi, sur un tableau TNI, nous sommes sur de l'investissement, avant vote du budget. Si ! Non, pourquoi dites-vous... Je vous dis que c'est de l'investissement.

M. PRIEUR : C'est de la réparation.

M. BOUTARD : Non, il faut changer le TNI. Ce n'est pas simplement de la réparation. Encore une fois, on ne vous raconte pas des histoires. Si on peut le faire réparer demain matin, on le fera réparer demain matin. Les services informatiques ont même été jusqu'à vérifier d'anciens TNI pour refaire le changement. On le fera le plus vite possible.

Maintenant, on l'a vu encore cet après-midi... Si je ne me trompe pas, Madame MAURANGES, on l'a encore vu cet après-midi avec Madame RIVIÈRE pour trouver une solution la plus rapide. Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus.

Maintenant, s'il faut racheter un TNI, on ne peut pas avant le vote du budget. Vous nous comprenez ? C'est tout simplement ça. On est bien d'accord.

(Propos hors micro.)

M. BOUTARD : C'est-à-dire, il n'y a pas de volonté et c'est ce qui a été dit par Monsieur BOUCHEKIOUA. Simplement, les engagements de crédits avant vote du budget n'ont pas été acceptés. Ainsi, nous n'avons pas le droit de faire d'investissement. C'est tout. Une solution la plus rapide sera trouvée, si on peut en trouver une, c'est tout.

Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Par rapport à la remarque que vous venez de faire, de dire que l'on achetait, principalement localement, auprès des fournisseurs locaux. Nous avons été interpellés – l'opposition – par le fournisseur de scanners pour les archives a priori. Vous n'avez pas choisi le fournisseur français qui était a priori à la pointe sur les produits. Ce fournisseur nous a contactés, n'est-ce pas, Brice ? Brice, tu te souviens du fournisseur ? Puisque Monsieur le Maire dit que l'on se fournit principalement chez des fournisseurs locaux et je t'interpelle par rapport au fournisseur de scanners. Cela date du dernier Conseil Municipal.

M. BOUTARD : Ah non ! L'achat du scanner...

Mme GUICHARD : Nous devons intervenir sur le scanner puisque l'on a eu ce fournisseur qui est, je crois, n° 1 français, si je ne me trompe, et qui regrettait grandement que ce soit un fournisseur russe qui ait été choisi, en accusant d'ailleurs que les Russes aient volé cette technologie qui est de base française. Merci.

M. BOUTARD : J'entends votre question. Si vous voulez, nous aurons une discussion sur ce sujet hors conseil. Madame GUICHARD, nous aurons une discussion, si vous voulez, sur ce dossier hors conseil.

Je pense qu'on vous a donné un certain nombre d'éléments, mais on ne vous a pas donné tous les éléments et on ne vous a pas expliqué l'attitude d'un nombre de choses qui ont été faites. Je vous rappelle que les achats de ce type passent par marché public, avec comparaison du devis, justement.

(Propos hors micro.)

M. BOUTARD : Alors si vous croyez plus la personne que ce n'est pas moi qui ai fait l'achat, c'est les services de la Ville et c'est notre service marché.

(Propos hors micro.)

M. BOUTARD : Oui, vous avez été contactés en tant qu'élus et nous aussi avons été contactés en tant qu'élus par l'intermédiaire d'un certain nombre de réseaux sociaux. Je ne vous cache pas que je suis à deux doigts de déposer plainte contre les attitudes et les comportements d'un certain nombre de personnes dans ce dossier. Pardon ?

(Propos hors micro.)

M. BOUTARD : J'entends ! Je vous dis, je veux bien que l'on parle de ce sujet, mais pas de façon publique. Il y a un certain nombre d'éléments...

Mme GUICHARD : Pourquoi ? Nous n'avons rien à cacher.

M. BOUTARD : Je n'ai rien à cacher.

Mme GUICHARD : J'espère !

M. BOUTARD : Non !

Mme GUICHARD : Pourquoi ne pas en parler publiquement ?

M. BOUTARD : Je vais vous dire très simplement. Cette entreprise a eu un comportement, vis-à-vis de nos agents, insultant, voire diffamatoire. Le marché a été passé correctement en fonction des marchés publics, même pendant la crise dite conflit russo-ukrainien. Nous avons confirmation par la lettre du Ministre de l'Économie et des Finances de ce dossier qui nous dit : « Votre marché est complètement conforme ».

Ce monsieur qui était en concurrence n'a pas été retenu parce qu'il n'a pas été retenu dans le cadre du marché, en fonction de comparaison des offres. Maintenant, il en fait une affaire personnelle. Je ne rentrerai pas dans ce jeu. Je sais qu'il vous donne un certain nombre d'éléments comme il l'a fait. Je peux vous montrer tous les messages que j'ai reçus, je peux vous dire, ce n'est pas piqué des vers, donc un tel comportement... J'ai d'ailleurs prévenu le Ministre d'un comportement sur cette méthode. C'est-à-dire, lorsqu'il y a des marchés, il y a des règles de marchés publics. Ils sont attribués. Je vais vous dire, on n'a rien à se reprocher. Je parle de la Ville et tout le monde défend la Ville.

Maintenant, ce monsieur est dans un autre comportement. C'est pour ça que je ne veux pas, Madame SANTACANA, et vous me comprendrez, m'étaler sur ce sujet avec quelque chose qui a été fait de façon conforme au droit. Si cela n'avait pas été conforme au droit, croyez-moi, et je vous regarde et je peux vous regarder droit dans les yeux, le marché aurait été cassé, tout simplement. Ce n'est pas le cas.

Maintenant, ce Monsieur a un comportement très agressif, très intrusif, de toutes les façons possibles et sur plusieurs agents et élus. Je tenais à vous le dire.

Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Ce Monsieur mettait en avant également sa démarche par rapport à la responsabilité sociale de l'entreprise, ce qui apparemment n'était pas mis en avant sur les autres offres et il trouvait cela vraiment très frustrant de pouvoir être engagé au niveau de son entreprise, en effet, pour faire valoir la responsabilité sociale et qu'en face, il n'avait pas l'impression d'avoir trouvé cela. Peut-être que tout est faux dans tout ce qu'il nous a dit, n'est-ce pas ? Peut-être bien. Comme on devait vous interpellé à ce sujet-là, on en profite puisque nous dites que vous fournissez localement en priorité.

M. BOUTARD : J'entends ce que vous dites. Nous sommes passés par une autre entreprise qui se fournit auprès de matériels qui, effectivement, ont des pièces russes. Ce n'est pas la majeure partie du truc. D'ailleurs, vous savez tous qu'encore aujourd'hui, certaines pièces de nos voitures ou de nos électroménagers ont été fabriquées en Russie. Ce n'est pas pour autant qu'on a tout foutu à la poubelle depuis. Qu'il y a un Code des Marchés Publics et que si ce Monsieur a un recours à faire, qu'il fasse. Quand il y a un marché public, que l'on n'est pas d'accord, il y a des procédures pour contredire la décision de l'autorité locale, pour dire : on n'est pas d'accord. Vous conviendrez tout de même d'une démarche très particulière d'aller interpellé ou d'appeler sur les téléphones les agents, les harceler, voire les insulter, les menacer. On en est arrivé là. Quand il y a un marché public, je vous le dis, c'est très clair, d'ailleurs, on envoie la notification du marché et la personne, si elle n'est pas d'accord, a une procédure possible. Certains la font et certaines obtiennent satisfaction. Mais ce n'est

pas à nous d'intervenir là-dedans. C'est ça que je vous dis, soyons prudents sur nos propos publics. C'est un dossier qu'a suivi Monsieur PEGEOT. C'était aussi le cahier des charges du matériel en tant que tel, mais ce n'est pas une délibération de l'ordre du jour. Si vous voulez plus d'éléments, je vous reçois quand vous voulez. Je vous les donnerais. Je vous montrerais même les messages que nos agents ou que moi-même avons reçus.

Je mets aux voix pour cette fourniture. Je crois qu'on était sur les enveloppes ? On est loin du scanner. Des votes contre ? Des abstentions. Tout le monde est pour. Je vous remercie.

23-309 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

M. BOUTARD : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL), pour un montant de 5 433,12 €.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Allez-y, Madame.

Mme GUICHARD : Le bénéfice, 5 000 €, en effet, il y a des propositions de formation aux élus. Je pense qu'on les voit tous passer. Ensuite, ça reste 5 433 €.

M. BOUTARD : Les services en plus proposés sont stipulés au-dessus, mais aussi un certain nombre de soutiens administratifs et techniques, c'est-à-dire du service juridique. D'ailleurs, un certain nombre d'entre nous savent et peuvent avoir recours à l'Association des Maires, au-delà des formations et du congrès, qui est la partie visible auprès des élus. Mais aussi d'un soutien juridique, ce qui devient de plus en plus complexe pour les collectivités, tout de même, l'aspect juridique des choses, et qui nous apporte un soutien régulier dans cette démarche. Si l'on avait à payer un avocat pour demander du conseil, ce serait bien plus cher.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur GILLET.

M. GILLET : Le plus important reste tout de même le plan de formation. Je pense que les formations sont de qualité. Comme on l'a évoqué tout à l'heure, j'en ai bénéficié. Par contre, 5 000 €, OK, c'est un montant, mais est-ce que le plan de formation suit ? En gros, est-ce que l'on dispense assez de formations pour avoir un retour d'investissement sur cette cotisation ? Ce qui est intéressant, là, c'est le REX-formation des élus.

M. BOUTARD : Monsieur GILLET, on ne peut pas réfléchir dans cette notion. C'est une association, d'ailleurs, le territoire, dans un cadre du département. On paye en fonction de notre nombre d'habitants. Ce qui apporte une solidarité aux plus petites communes puisque le même service est fourni à toutes les communes, que vous ayez 80 habitants, 13 000, 130 000. Il y a une démarche aussi de solidarité entre les territoires. Je dirais, c'est la même chose que pour les Communautés de Communes sur la DCF qui nous apportent un soutien technique et où l'on paye par solidarité entre la partie grosse collectivité au bénéfice des plus petites. Il y a une partie prestation. Depuis que nous sommes élus, beaucoup d'entre nous ont fait des formations, je crois, avec une certaine satisfaction. Il y a les formations de groupe, les formations individuelles et tout le support que nous apporte l'AMIL dans son apport juridique et parfois même, sur des possibilités rédactionnelles. Cela, je crois qu'on ne peut pas le négliger.

M. GILLET : Tout à fait. Ce que je veux dire, déjà, c'est que la formation, je pense que c'est par rapport à la masse salariale. On a déjà une masse salariale.

M. BOUTARD : Non.

M. GILLET : Non ?

M. BOUTARD : La cotisation est en fonction du nombre d'habitants.

M. GILLET : OK.

M. BOUTARD : Par la suite, on paye une cotisation et on n'a pas de droit de tirage, si vous voyez ce que je veux dire.

M. GILLET : Oui. Par contre, l'offre, je ne la remets pas en question. Elle est très bien. Elle passe.

Maintenant, ce que je souhaiterais savoir, c'est : qui en a bénéficié ? Comment a-t-on porté l'offre à l'interne ? Parce que j'ai l'impression que deux personnes ont bénéficié de cette formation, peut-être à tort parce qu'ils n'ont pas demandé. On n'a pas su mettre en valeur l'offre.

M. BOUTARD : Monsieur GILLET, je crois que depuis que nous sommes arrivés aux affaires, nous avons transmis toutes les propositions de l'AMIL des formations. Les gens sont disponibles, sont volontaires, ils s'inscrivent. Nous n'avons pas de flicage à faire là-dessus. Vous verrez d'ailleurs que je crois que c'est dans le compte administratif, vous aurez l'état des formations prises par les élus. Il y a un tableau des formations à la fin du compte administratif qui vous dit ce que les élus ont subi comme formation. Là, vous pouvez reprendre le compte administratif 2021 et 2022 puisqu'en 2020, il y a eu la Covid et il n'y avait pas de formation, à part, je crois que Chantal BOUVIER DE LAMOTTE en a fait même par visio.

(Propos hors micro.)

M. BOUTARD : Vous voyez, après, les propositions sont là, les gens peuvent y aller, peuvent ne pas y aller. Il y a aussi un acte qu'il ne faut pas négliger, Monsieur GILLET, de solidarité vis-à-vis de nos collègues des toutes petites communes et qui n'ont pas de moyens techniques ou de supports parfois juridiques.

D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour. Je vous remercie.

SERVICES TECHNIQUES

23-310 : Achat de matériaux – Terrains de tennis de l'Île d'Or.

M. BOUTARD : Achat de matériaux sur les terrains de tennis pour l'Île d'Or, des matériaux auprès du fournisseur SUPERSOL pour le montant de 1 873,20 €.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

23-311 : Achat huile – structures sportives de l'Île d'Or.

M. BOUTARD : Sur les services techniques, je laisse la parole pour la continuité de toutes les délibérations sur les achats des services techniques à Madame MOUSSET pour que je puisse un peu reposer ma voix.

Mme MOUSSET : Merci, Monsieur le Maire.

L'achat d'huile pour les structures sportives de l'Île d'Or – c'est du technique, évidemment ; ce n'est pas de l'huile alimentaire – auprès des fournisseurs BLEU BLANC MANGEARD pour le montant de 43,44 €.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. BOUTARD : Unanimité.

Monsieur VERNE.

M. VERNE : Simplement, je vais revenir sur la délibération précédente par rapport à Monsieur GILLET. Il y a une ligne budgétaire dans le budget qui est indiquée clairement et, effectivement, on peut bénéficier de formations qui ne sont pas uniquement de l'AMIL. Par contre, dans le CA qui doit être voté, il y a une annexe dans laquelle figurent effectivement toutes les formations avec le nom des personnes qui ont suivi ces formations et un débat doit être engagé au sein du Conseil Municipal.

M. BOUTARD : Exactement, sur le compte administratif. De ce que j'ai souvenir, je crois que ce sont des formations tout à fait classiques. Mais il y a un droit à la formation. C'est ce que je vous disais tout à l'heure. Lorsque tout à l'heure, vous disiez : « mais je peux prendre ma formation en charge », non. Il y a un droit à la formation, ce sont les rares choses que l'on peut trouver dans le statut de l'élu.

M. GILLET : Je le sais très bien qu'il y a un droit à la formation. C'est un intérêt pour tous les nouveaux élus.

M. BOUTARD : On va passer à l'huile, si vous voulez bien.

Mme MOUSSET : Cela a été voté.

M. BOUTARD : Merci.

23-312 : Achat de disques - Réapprovisionnement stock voirie - CTM.

Mme MOUSSET : Délibération 23-312 sur l'achat de disques - Réapprovisionnement du stock voirie du CTM auprès de BLEU BLANC LDM MANGEARD pour un montant de 428,74 €.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

23-313 : Achat de ciment - Réapprovisionnement stock voirie - CTM.

Mme MOUSSET : 23-313 : Achat de ciment pour réapprovisionner le stock du CTM pour un montant de 366,24 € aux frais du fournisseur POINT.P.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

23-314 : Achat de calcaire secondaire - Réapprovisionnement stock voirie - CTM.

Mme MOUSSET : 23-314 pour l'achat de calcaire secondaire, toujours pour réapprovisionner le stock du CTM auprès de VAL DE LOIRE GRANULATS, pour un montant de 1 285,92 €.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

23-315 : Achat d'enrobé à froid - Réapprovisionnement stock - CTM.

Mme MOUSSET : Délibération 23-315 pour l'achat d'enrobé à froid pour le CTM. Il s'agit de 40 seaux d'enrobé à froid auprès du fournisseur CAPLATUB, pour un montant de 619,20 € TTC.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

M. BOUTARD : Pardon, Madame MOUSSET, je vais laisser la présidence quelques instants à Madame MOUSSET. Je suis obligé de m'absenter quelques minutes. Je laisse la présidence du Conseil à Madame MOUSSET.

23-316 : Achat de fournitures diverses - Réapprovisionnement stock voirie - CTM.

Mme MOUSSET : Délibération 23-316 pour l'achat de fournitures diverses pour le CTM. Il s'agit de pelles, grattoirs, balais, manches, fourches, etc., auprès du fournisseur GUILLEBERT OUTILLAGE ESPACES pour un montant de 1 887,67 €.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

23-317 : Achat de rubalise - Réapprovisionnement stock CTM.

Mme MOUSSET : 23-317, l'achat de rubalise pour le CTM auprès de BLEU BLANC MANGÉARD pour un montant de 164,40 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

23-318 : Achat de consommables pour machines-outils - Réapprovisionnement stock - CTM.

Mme MOUSSET : 23-318, pour l'achat de consommables pour machines-outils, toujours pour le stock du CTM. Ce sont des lames de scie sauteuse, des mèches, des vis, etc., auprès du fournisseur EDTO aux FORGES DE LA LOIRE, pour un montant de 1 106,80 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-319 : Achat d'outillage - Réapprovisionnement stock CTM.

Mme MOUSSET : 23-319, pour l'achat d'outillage auprès du même fournisseur, GUILLEBERT - OUTILLAGE ESPACES. Ce sont des scies, des lames, etc., pour un montant de 3 118,78 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-320 : Achat de filtres - Réapprovisionnement stock magasin.

Mme MOUSSET : Numéro 23-320, pour l'achat de filtres pour réapprovisionner le magasin du CTM auprès d'EUROPE SERVICE pour un montant de 203,65 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, et je vous remercie.

23-321 : Achat rouleau film protecteur - Réapprovisionnement stock magasin.

Mme MOUSSET : 23-321, pour l'achat de rouleau film protecteur pour le magasin auprès de CHAVIGNY MATÉRIAUX CMA, pour un montant de 89, 58 TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-322 : Achat géotextile - Réapprovisionnement stock magasin.

Mme MOUSSET : 23-322, l'achat de géotextile pour le magasin du CTM auprès du fournisseur CAPLATUB, pour un montant de 417,60 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

23-323 : Achat quincaillerie - Réapprovisionnement stock magasin.

Mme MOUSSET : 23-323, l'achat de quincaillerie pour le CTM auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD, pour un montant de 1 165,27 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-324 : Achat fournitures diverses - Réapprovisionnement stock magasin.

Mme MOUSSET : 23-324, achat de fournitures diverses pour réapprovisionner le stock du CTM auprès de ROY SA, pour un montant de 968,34 €. Ce sont des colliers, des nettoyeurs, des câbles, des détecteurs, des disjoncteurs, des lampes, etc.

Des votes contre ? Des abstentions. Merci pour l'unanimité.

23-325 : Achat bandes abrasives - Réapprovisionnement stock magasin.

Mme MOUSSET : 23-325, l'achat de bandes abrasives auprès du fournisseur MARTIN RONDEAU-PROLIANS-HOORMAN, pour un montant de 428,51 €.

Des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-326 : Achat fournitures diverses - Réapprovisionnement stock garage.

Mme MOUSSET : 23-326, l'achat de fournitures diverses. Il s'agit cette fois de fournitures pour l'atelier garage auprès de MARCEUL SA, pour un montant de 252,94 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

23-327 : Achat de ciment, bordures P1 – Atelier maçonnerie CTM.

Mme MOUSSET : 23-327, l'achat de ciment en bordure P1 pour l'Atelier maçonnerie du CTM auprès du fournisseur CHAVIGNY MATÉRIAUX CMA, pour un montant de 92,69 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-328 : Achat d'une aiguille vibrante – Atelier maçonnerie CTM.

Mme MOUSSET : 23-328, l'achat d'une aiguille vibrante pour le même atelier de maçonnerie, auprès de BLEU BLANC MANGÉARD, pour le montant de 469,70 €.

Des votes contre ? Des abstentions. Unanimité.

23-329 : Achat d'un carter mobile et ressort – Atelier maçonnerie CTM.

Mme MOUSSET : 23-329, achat d'un carter mobile et ressort pour, toujours l'atelier de maçonnerie. Il s'agit de pièces pour le fonctionnement des machines scie fraise, auprès de PROMAC TH315 TECHNICS, pour un montant de 255,02 €. Non, les PROMAC, c'était la marque. C'est auprès de MARTIN RONDEAU-PROLIANS-HOORMAN.

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

23-330 : Achat de tôles – Atelier serrurerie CTM.

Mme MOUSSET : 23-330, l'achat de tôles pour l'Atelier serrurerie du CTM auprès d'ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOL, pour un montant de 299,76 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

23-331 : Achat de peintures – Atelier peinture CTM.

Mme MOUSSET : 23-331, l'achat de peintures pour l'Atelier peinture du CTM auprès de LAURINE DISTRIBUTION SARL, pour un montant de 303,42 €.

Des abstentions ? Des votes contre ? Merci pour l'unanimité.

23-332 : Achat de jeux de lames - Réapprovisionnement stock CTM.

Mme MOUSSET : 23-332, l'achat de jeux de lames. C'est pour réaliser les opérations de désherbage auprès du fournisseur RABOT ÉQUIPEMENT DE JARDIN SARL, pour un montant de 95,30 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

23-333 : Achat d'un ébrancheur et de lames – Réapprovisionnement stock CTM.

Mme MOUSSET : 23-333, l'achat d'un ébrancheur et de lames pour aller dessus auprès de RABOT ÉQUIPEMENT DE JARDIN, pour un montant de 273,61 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

23-334 : Achat de verrou et cadenas - CTM.

Mme MOUSSET : 23-334, l'achat de verrou et de cadenas pour le CTM auprès du fournisseur JORLIN QUINCAILLERIE SARL, pour un montant de 14,32 €.

Des abstentions ? Des votes contre ? Merci pour l'unanimité.

23-335 : Achat arrêt de portes - École PL Courier.

Mme MOUSSET : 23-335, l'achat d'arrêt de portes pour l'école Paul-Louis Courier auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS, pour un montant de 11,08 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-336 : Achat plaques de plâtre - École élémentaire Ambroise Paré.

Mme MOUSSET : 23-336, achat de plaques de plâtre pour l'école élémentaire Ambroise Paré auprès de POINT.P, pour 149,58 €. Il s'agit de la réparation d'une canalisation d'eau chaude.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-337 : Achat fournitures réfection classe– École élémentaire Ambroise Paré.

Mme MOUSSET : 23-337, l'achat de fournitures réfection, toujours pour l'école Ambroise Paré, pour la réfection en peinture d'une classe, auprès de LAURINE DISTRIBUTION, pour un montant de 401,21 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-338 : Achat de peinture et autres fournitures - École Jules Ferry.

Mme MOUSSET : 23-338, l'achat de peinture et d'autres fournitures pour repeindre le bureau de la psychologue scolaire de l'école Jules Ferry auprès du fournisseur ONIP CENTRE, pour un montant de 219,79 €.

Des votes contre ? Des abstentions. Unanimité, merci.

23-339 : Travaux de peintures - École élémentaire George Sand.

Mme MOUSSET : 23-339, des travaux de peinture, cette fois, pour l'école élémentaire George Sand, auprès de LAURINE DISTRIBUTION SARL, pour un montant de 208,08 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

23-340 : Intervention technique sur alarme – École George Sand.

Mme MOUSSET : 23-340, intervention technique sur l'alarme pour l'école George Sand. Dans le cadre d'un déclenchement intempestif de l'alarme de l'école George Sand, il est nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée pour diagnostiquer ce dysfonctionnement. Nous avons sollicité la société ALARME TOURANGELLE DE SÉCURITÉ pour un montant de 128,40 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

23-341 : Achat vitrage isolant – école maternelle G. Sand.

Mme MOUSSET : 23-341, achat de vitrage isolant pour l'école George Sand auprès du fournisseur GLAVERAL SARL, pour 40,82 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-342 : Achat de béquilles Écoles Rabelais Richelieu/Anne de Bretagne.

Mme MOUSSET : 23-342, l'achat de béquilles pour l'école Rabelais-Richelieu et Anne de Bretagne. Ce sont des fournitures pour des remises en état de la porte d'accès au réfectoire. Des fournitures auprès de LEGALLAIS BOUCHARD, pour le montant de 23,16 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-343 : Achat de lasure – Écoles.

Mme MOUSSET : Achat de lasure pour les différentes écoles, pour les cabanes qui ont été implantées dans les écoles. L'acquisition de lasure auprès de COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER pour le montant de 318,82 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-344 : Achat d'Équipements de Protection individuelle – Écoles.

Mme MOUSSET : 23-344, l'achat d'équipements de protection individuelle, toujours pour les écoles. Acquisition de chasubles et de sabots auprès du fournisseur PROTECT'HOMS TOURS – WORKSTORE, pour le montant de 944,21 €. Ce sont pour les agents des écoles maternelles et élémentaires.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-345 : Achat de pantalons - EPI voirie.

Mme MOUSSET : Les achats de pantalons pour les agents de service voirie de la Ville. L'acquisition de pantalons auprès de RABOT ÉQUIPEMENT DE JARDIN SARL pour 405 €.

Contre ? Abstentions ? Merci pour cette unanimité.

23-346 : Achat de peinture – Local rue de la Tour.

Mme MOUSSET : L'achat de peinture pour le local de la rue de la Tour.

Dans le cadre de la demande du groupe Démocratie, Concertation et Transparence pour rafraîchir le local mis à leur disposition en régie par l'atelier peinture bâtiment, il est nécessaire d'acheter la peinture appropriée auprès du fournisseur ONIP CENTRE pour le montant de 145,37 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-347 : Achat de béton, mortier et autres fournitures - Gymnase Ménard.

Mme MOUSSET : 23-347, pour l'achat de béton, mortier et autres fournitures pour le gymnase Ménard, pour procéder à la réparation des vestiaires suite à des actes de vandalisme. Cela coûte toujours très cher, le vandalisme.

Il est ainsi proposé l'acquisition de mortier, blocs de béton, profits d'angle auprès du fournisseur, POINT.P SA pour le montant de 161 € TTC.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-348 : Achat de béton, mortier et autres fournitures - Gymnase Ménard.

Mme MOUSSET : Achat de serrures, toujours pour le même motif, auprès de JORLIN QUINCAILLERIE SARL, pour le montant de 66,91 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-349 : Achat de robinets – Gymnase Ménard.

Mme MOUSSET : L'achat de robinets pour Ménard toujours, auprès de BERTHAULT GBC SA, pour un montant de 193,90 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-350 : Travaux étanchéité - Gymnase Ménard.

Mme MOUSSET : 23-350, des travaux d'étanchéité pour le gymnase Ménard.

Dans le cadre de l'entretien du gymnase Ménard, il est nécessaire de reprendre le chéneau central et de prévoir le rechapage du terrasson. Ces travaux seront réalisés par SMAC ASSISTANCE SERVICE pour le montant de 3 528 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-351 : Location nacelle – Gymnases.

Mme MOUSSET : 23-351, location de nacelle pour les gymnases.

Dans le cadre de l'entretien des gymnases Guynemer, Tulasne et Ménard. Il s'agit de faire intervenir un prestataire pour diagnostiquer les travaux nécessaires suite au constat de différents désordres sur nos bâtiments.

Il est ainsi proposé la location d'une nacelle auprès de SMAC ASSISTANCE SERVICE pour le montant de 720 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-352 : Achat panneaux, tubes cornières – Gymnase Guynemer.

Mme MOUSSET : 23-352, achat de panneaux, tubes, cornières pour le gymnase Guynemer. Il est demandé de créer une zone de stockage pour le Club de Basket en régie par l'atelier serrurerie du CTM et, par conséquent, d'acheter des fournitures auprès de ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOL pour le montant de 723,70 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

23-353 : Achat de garnitures rail et disques – Gymnase Guynemer.

Mme MOUSSET : 23-353, l'achat de garnitures rail et disques, toujours pour le gymnase Guynemer, auprès de JORLIN QUINCAILLERIE SARL, pour le montant de 350,20 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-354 : Travaux d'étanchéité - Gymnase Guynemer.

Mme MOUSSET : 23-354 pour les travaux d'étanchéité, toujours sur le gymnase Guynemer.

Il est nécessaire de faire étancher une partie de la toiture, afin de faire cesser les infiltrations d'eau et de prévoir la pose d'un potelet d'ancrage à proximité de la voûte. Ces travaux seraient exécutés par le prestataire SMAC ASSISTANCE SERVICE pour le montant de 6 084 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-355 : Achat de répulsif - Stade Georges Boulogne.

Mme MOUSSET : 23-355, l'achat de répulsif pour le stade Georges Boulogne – et repousser les petits lapins. On aime bien les lapins, mais pas dans le stade – auprès de DISTRICO ESPACES VERTS, pour un montant de 50,84 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions. Personne ne veut de lapins ? C'est donc l'unanimité.

23-356 : Achat bas de porte – Stade Georges Boulogne.

Mme MOUSSET : 23-356, l'achat de bas de porte pour le stade Georges Boulogne. Il est nécessaire d'isoler certaines portes pour réduire la consommation d'énergie. Ce serait un bas de porte acquis auprès de LEGALLAIS BOUCHARD pour un montant de 52,24 €.

Des votes contre ? Des abstentions. Unanimité. Merci.

23-357 : Achat de graviers – Stade Georges Boulogne.

Mme MOUSSET : 23-357, l'achat de graviers, toujours pour le stade Georges Boulogne. Des graviers 8/16^e semi-concassés, auprès du fournisseur SABLIERES PLOUX FRÈRES SARL, pour le montant de 1 119 € TTC.

Des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité. Merci.

23-358 : Achat de calcaire – Stade George Boulogne.

Mme MOUSSET : 23-358, du calcaire, toujours pour le même stade, auprès du fournisseur CARRIÈRE DE LUCHÉ SAS, pour le montant de 1 404 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-359 : Achat de géotextile – Stade George Boulogne.

Mme MOUSSET : 23-359, l'achat de géotextile pour le stade Georges Boulogne, auprès du fournisseur CAPLATUB, pour un montant de 417,60 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-360 : Achat de cylindres – Stade Georges Boulogne.

Mme MOUSSET : 23-360, l'achat de cylindres, toujours pour le stade Georges Boulogne, auprès de LEGALLAIS BOUCHARD, pour un montant de 192,06 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-361 : Entretien des ruches – Espace Paul Pinasseau.

Mme MOUSSET : 23-361, l'entretien des ruches de l'espace Paul Pinasseau. Achat de matériel d'apiculture auprès de la SAS VERGEON pour le montant de 36,50 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-362 : Achat plaque plexiglas – Espace Paul Pinasseau.

Mme MOUSSET : 23-362, l'achat de plaques de plexiglas pour l'espace Paul Pinasseau, pour identifier la sonnette extérieure du bâtiment, une plaque « sonnez svp » – surtout, on n'oublie pas le « svp » – auprès de BRADY GROUPE SIGNALS, pour un montant de 56,94 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-364 : Achat fournitures – Maison France Services.

Mme MOUSSET : 23-364, l'achat de fournitures pour le plafond de la Maison France Services auprès du fournisseur BERTHAULT GBC, pour un montant de 1 145,06 €.

Des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité. Je vous remercie.

23-365 : Achat de plaque de commande – Sanitaires du Mail.

Mme MOUSSET : 23-365, l'achat de plaque de commande pour les sanitaires du Mail auprès de BERTHAULT GBC SAS, pour un montant de 197,54 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-366 : Réfection du trottoir – quai Général de Gaulle.

Mme MOUSSET : 23-366, la réfection du trottoir, quai du Général de Gaulle, suite à un sinistre.

Le montant des travaux est pris en charge par l'assurance « Dommages aux biens » de la Ville d'Amboise, sur transmission des factures. Cette réfection est proposée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE, pour le montant de 10 334,31 €.

Des votes contre ? Des abstentions. Unanimité. Merci.

23-367 : Renforcement charpente – Chapelle Saint-Jean.

Mme MOUSSET : 23-367, le renforcement de la charpente de la chapelle Saint-Jean. Il est nécessaire de réaliser un bâchage sur l'ensemble de la toiture et de prévoir des travaux de renforcement de charpente. Nous avons sollicité l'entreprise THIBAUT JOËL pour le montant de 9 605,28 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-368 : Achat de plinthe - Mairie.

Mme MOUSSET : 23-368, l'achat de plinthe pour la Mairie. Là encore, il s'agit d'isoler certaines portes et fenêtres pour réduire la consommation d'énergie, auprès de JORLIN QUINCAILLERIE SARL, pour un montant de 20,02 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

23-369 : Achat éclairage - Mairie.

Mme MOUSSET : 23-369, l'achat d'éclairage pour la Mairie. Il s'agit de remplacer les éclairages défectueux du sous-sol. Effectivement, je pense que ça énerve beaucoup de gens, moi la première, quand on passe sur les quais et qu'on voit que la lumière du sous-sol est sans arrêt allumée. Ce n'est

pas qu'on l'a laissée allumée, c'est que le néon est défectueux. Comme ça nous énerve, on va le réparer. C'est tout de même gênant en ces temps du coût de l'énergie.

On va acquérir les matériels nécessaires auprès de ROY SA, pour un montant de 1 070,59 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-370 : Achat patères - Mairie.

Mme MOUSSET : 23-370, l'achat de patères pour la Mairie. Il s'agit de fixer un porte-manteau dans le bureau du service périscolaire. Fourniture auprès de JORLIN QUINCAILLERIE, pour un montant de 23,90 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-371 : Achat de luminaires - Mairie.

Mme MOUSSET : 23-371, l'achat de luminaires pour réparer des éclairages défectueux en mairie. Il s'agit d'acheter des flat LED auprès de CGED DISTRIBUTION TOURS, pour un montant de 610,09 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-372 : Achat de produits d'entretien.

Mme MOUSSET : 23-372, l'achat de produits d'entretien auprès du fournisseur AVEUGLES D'ALSACE-LORRAINE ASSOCIATION, pour un montant de 389,22 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-373 : Travaux complémentaires – bâtiment 48 rue Rabelais.

Mme MOUSSET : 23-373, des travaux complémentaires pour le bâtiment 48, rue Rabelais.

C'est le bâtiment occupé par l'IME de La Boisnière. Pour les anciens vieux comme moi, c'est l'ancienne école de musique avant son déplacement à l'ancienne école Saint-Joseph. C'est vraiment l'ancienne ancienne.

Aujourd'hui, qui est mise à disposition de l'IME de La Boisnière. Il s'agit de demander à l'entreprise THIBAUT JOËL de réaliser des travaux de réparation, en même temps qu'elle fait ces travaux de découverte et recouverture de la toiture.

Il est ainsi proposé de conclure un avenant n° 1 relatif à l'isolation d'une partie des combles et au marché BC 24221254 pour le montant de 1 904,64 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-374 : Remplacement de poteaux incendies – Clos Lucé.

Mme MOUSSET : 23-374, il s'agit de remplacement de poteaux incendies au niveau du Clos Lucé.

Dans le cadre des travaux de restructuration et de renforcement de la conduite eau potable sur le secteur de Clos Lucé, on propose de remplacer trois poteaux incendies de type rétro auprès de l'entreprise JÉRÔME BTP pour un montant de 7 020 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-375 : Achat panneau d'information – Cimetière des Ursulines.

Mme MOUSSET : 23-375, achat de panneau d'information pour le cimetière des Ursulines. Il s'agit d'un panneau pour indiquer les horaires d'ouverture et le fonctionnement de la porte, panneau qui serait acquis auprès du fournisseur AXIMUM INDUSTRIE SIGNALISATION VERTICALE, pour un montant de 40,08 €.

Des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité. Merci.

23-376 : Location d'une dessoucheuse.

Mme MOUSSET : 23-376, la location d'une dessoucheuse pour l'entretien du parcours santé situé dans le parc de l'Île d'Or, pour un montant de 1 324,81 € auprès du fournisseur AEB LOCATION.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-377 : Location d'un désherbeur.

Mme MOUSSET : 23-377, location d'un désherbeur pour l'entretien des allées du camping de l'Île d'Or auprès de BOISSEAU SARL, pour un montant de 231,42 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-378 : Achat engrais - Espaces verts.

Mme MOUSSET : 23-378, achat d'engrais pour la Régie des Espaces verts auprès du fournisseur BIO3G pour 2 292,40 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-379 : Achat terreaux - Espaces verts.

Mme MOUSSET : 23-379, l'achat de terreaux auprès d'ECHO-VERT TOURS VAL DE LOIRE, pour un montant de 3 516,84 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Merci pour cette unanimité.

23-380 : Achat iris – Espaces verts.

Mme MOUSSET : 23-380, des iris pour le fleurissement de la ville auprès du fournisseur CAYEUX, pour un montant de 522,80 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-381 : Achat bulbes – Espaces verts.

Mme MOUSSET : 23-381, des bulbes : dahlia, gladiolus et tutti quanti, auprès du fournisseur VERVER EXPORT, pour un montant de 1 265,74 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-382 : Achat calcaire et sable - Parc de la Sapinière.

Mme MOUSSET : 23-382, l'achat de calcaire et de sable pour le parc de la Sapinière que nous sommes en train de réaménager, auprès du fournisseur VAL DE LOIRE GRANULATS, pour un montant de 1 354,32 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-383 : Achat bobine allumage et bougies – Renault Twingo.

Mme MOUSSET : 23-383, achat de bobine d'allumage et de bougies pour la Renault Twingo, immatriculée BA-436-MT, auprès de MARCEUL, pour un montant de 91,66 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-384 : Achat d'un commodo – Renault Clio.

Mme MOUSSET : 23-384, l'achat d'un commodo pour une Renault Clio 3 Dynamique, immatriculée AB-926-ET, pour un montant de 347,24 €, auprès du fournisseur MARCEUL SA.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-385 : Achat pneus - Renault Mascott.

Mme MOUSSET : 23-385, des pneus pour le Renault Mascott, immatriculé DC-671-DK, auprès de BESTDRIVE SAS, pour 287,98 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-386 : Réparation - Tractopelle.

Mme MOUSSET : 23-386, la réparation d'une tractopelle Hidromek Maestro, je vous passe sa référence, auprès d'ALLIANCE COMPACTS pour un montant de 1 063,13 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-387 : Réparation - Minipelle.

Mme MOUSSET : 23-387, la réparation d'une minipelle Yanmar VIO25. Acquisition de diverses pièces pour que le garage de la Ville, du centre technique, fasse les réparations auprès de BLEU BLANC LDM MANGEARD, pour un montant de 230,86 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-388 : Réparation - Cabine Nissan.

Mme MOUSSET : 23-388, la réparation de la cabine d'un véhicule Nissan immatriculé AY-730-PQ. Achat de pièces auprès de MARCEUL SA, pour le montant de 227,35 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-389 : Réparation injection – Renault Trafic.

Mme MOUSSET : 23-389, réparation de l'injection d'un Renault Trafic FL-590-RG, qui sera également réparé par le garage de la Commune. Acquisition de pièces auprès du prestataire DÉsir AUTOMOBILES SARL, pour un montant de 390,98 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-390 : Réparation tronçonneuse - STIHL.

Mme MOUSSET : 23-390, la réparation d'une tronçonneuse STIHL. Acquisition de pièces auprès de RABOT ÉQUIPEMENT DE JARDIN pour le montant de 109,19 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-391 : Remplacement démarreur et batterie – Tracteur tondeuse.

Mme MOUSSET : 23-391, remplacement du démarreur et de la batterie d'un tracteur tondeuse Kubota DZ21, auprès du fournisseur CLOUE SAS ANGE, pour 422,35 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-392 : Achat kit d'embrayage – Renault Kangoo.

Mme MOUSSET : 23-392, l'achat de kit d'embrayage pour un Renault Kangoo BX-410-DR, auprès du fournisseur BARRIER SA, pour un montant de 1 057,08 €.

Des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-393 : Contrôle antipollution - Renault Kangoo.

Mme MOUSSET : 23-393, le contrôle antipollution d'un Renault Kangoo DE-036-QY, auprès du CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE SARL, pour le montant de 30 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-394 : Contrôle technique – Renault Master.

Mme MOUSSET : 23-394, le contrôle technique du Renault Master AK-547-AB, auprès du même fournisseur CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE, pour un montant de 79,99 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-395 : Contrôle technique – Renault Master 2.

Mme MOUSSET : 23-395, le contrôle technique d'un Renault Master 2, immatriculé BR-727-LH, auprès de CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE SARL pour 92 € TTC.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité ? Merci.

23-396 : Contrôle technique – Renault Mascott.

Mme MOUSSET : 23-396, contrôle technique du Renault Mascott 6601-WR-37 auprès du CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE SARL, pour un montant de 79 € TTC.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité, merci.

23-397 : Révision – Nissan Cabstar.

Mme MOUSSET : 23-397, la révision d'un Nissan Cabstar, immatriculé CS-892-FW, programmée auprès d'un garagiste. Il convient de faire réviser le véhicule auprès du prestataire TOURAINE VI SAS, pour le montant estimé de 873,30 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-398 : Révision et remplacement pneus – Renault Clio.

Mme MOUSSET : 23-398, révision et remplacement des pneus d'une Renault Clio e-Tech, immatriculée FX-406-FP. Révision et remplacement des pneus auprès de DÉSIR AUTOMOBILE SARL, pour un montant de 883,85 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci. Ça coûte cher les voitures électriques.

23-399 : Achat pièces – Réparation scooter.

Mme MOUSSET : 23-399 – de plus, on ne peut pas les réparer nous-mêmes –, achat de pièces pour la réparation d'un scooter Peugeot immatriculé 3483-XP-37 auprès du fournisseur MERCURA STANDBY GROUP, pour un montant de 757,44 €.

Des votes contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

23-400 : Révision scooter.

Mme MOUSSET : 23-400, révision d'un scooter Peugeot immatriculé 3486-XP-37 auprès du CYCLES RICHARD d'Amboise pour un montant de 1 068,36 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

M. BOUTARD : Peut-être une petite information, Madame MOUSSET, sur ces deux scooters qui ont été achetés par la Ville, il y a des années, et qui n'ont quasiment jamais servi. Ils sont dans le garage depuis des années. On les remet en circulation. C'était des scooters pour la Police Municipale.

23-401 : Révision scooter 2.

Mme MOUSSET : 23-401, révision du deuxième scooter immatriculé 3483-XP-37, toujours auprès des CYCLES RICHARD, pour un montant de 974,75 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

23-402 : Renouvellement des licences M365.

Mme MOUSSET : Enfin, 23-402, renouvellement des licences Microsoft 365, pour l'accès à nos messageries auprès du fournisseur HEXANET, pour un montant de 11 448,58 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

M. BOUTARD : Cette délibération a été présentée au dernier Conseil, mais avec une erreur dans l'écriture de la société. Nous sommes obligés de la repasser. On ne peut pas considérer cela comme une erreur matérielle.

Mesdames, Messieurs, le Conseil est terminé.

M. GILLET : Une question diverse.

M. BOUTARD : Pardon ?

M. GILLET : Peut-on avoir une question diverse qui n'est pas inscrite ?

M. BOUTARD : Normalement, les questions doivent être envoyées, Monsieur.

Allez-y, je n'ai aucun état d'âme ! Monsieur LEVEAU a décidé qu'on pouvait les mener, donc allez-y, Monsieur GILLET.

M. GILLET : Non, mais c'est possible ou pas ?

M. LEVEAU : C'est juste l'application du règlement intérieur que vous n'avez pas souhaité votée et que nous avons modifiée.

M. BOUTARD : Monsieur GILLET, c'est vous qui avez la parole.

M. GILLET : On la pose cette question ?

M. BOUTARD : Allez-y, vous dis-je.

M. GILLET : Je ne suis pas agressif. Je veux simplement savoir l'état des lieux du Grand Malpogne avec le lotissement Francelot. Il y a une diminution des lots sur ce lotissement et donc, un réaménagement. Est-ce que Francelot réaménage-t-il lui-même ? Nous, comment, en tant que Ville, on pilote ce réaménagement pour ne pas faire une perle 2 dans un urbanisme qui ne serait pas très esthétique ?

M. BOUTARD : Monsieur GILLET, je vais répondre très directement à votre question. Francelot nous a informés qu'il ne faisait plus de maisons construites, mais bien des terrains à bâtir. Il diminue le nombre de terrains à bâtir. Avec Madame MOUSSET, nous leur avons stipulé qu'il y aurait une obligation architecturale sur ce site pour, justement, ne pas avoir à revivre la perle 1 sur cet espace.

Je vous le dis très clairement, je n'ai pas été tendre avec Francelot, étant donné que cela fait des mois que l'opération dure. Cependant, nous ne sommes pas sur une opération publique, mais bien sur une opération privée. Voilà, Monsieur GILLET.

S'il n'y a d'autres questions, je vais clore ce Conseil Municipal et vous souhaiter une bonne nuit.

**Le secrétaire de séance,
Marc LEONARD**

Thierry BOUTARD
Maire d'Amboise
Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise